



PROCÈS-VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU

JEUDI 21 MAI 2026

Début de séance : 19 h 04

Nombre de membres du Conseil municipal

En exercice : 35

Présents : 28

Représentés : 5

Absents : 7

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt et un mai, les membres composant le Conseil municipal de Charenton-le-Pont, régulièrement convoqués le 15 mai, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Hervé GICQUEL**.

M. Pascal TURANO a été désigné Secrétaire de séance.

GROUPE CHARENTON DEMAIN	Étaient représentés :
M. Hervé GICQUEL	M. Sylvain DROUVILLÉ (jusqu'à son arrivée à 19 h 52)
M. Sylvain DROUVILLÉ (arrivée à 19 h 52)	M. Benoît GAILHAC
Mme Chantal LEHOUT-POSMANTIER	Mme Delphine HERBERT (jusqu'à son arrivée à 19 h 44)
Mme Delphine HERBERT (arrivée à 19 h 44)	Mme Aurélia GIRARD
M. Pascal TURANO	M. Lorenzo SCAGLIOSO
Mme Murielle MINART	M. Gabriel TRABELSI
M. Patrick SÉGALAT	Mme Léa GOH
M. Jean-Marc BOCCARA	
Mme Élise LONGUÈVE	
M. Fabien BENOIT	
Mme Nicole MENO	GROUPE CHARENTON VERTE & SOLIDAIRE
M. Laurent LEGUIL	M. Mohamed LHESSANI
Mme Mylène GUIFFARD	Mme Julie MARSAUD
M. Christophe GALOTTE	Mme Élodie LECLERC
Mme Dominique GENCY	M. Damien RENAULT
M. Raphaël GABISON	
Mme Nadia LAKHZAMI	GROUPE NOUS SOMMES CHARENTON
Mme Isabelle PORTE (arrivée à 19 h 14)	
M. Frédéric ROSIER	
Mme Anaïs HAGEL	
Mme Argentina DENIS (arrivée à 19 h 09)	
Mme Christine SAMANDEL	
M. Ethan BENAROCHE	
M. Kevin BARON	

M. Sylvain DROUVILLÉ a donné pouvoir à M. Hervé GICQUEL (jusqu'à son arrivée à 19 h 52).

M. Benoît GAILHAC a donné pouvoir à M. Patrick SÉGALAT.

Mme Delphine HERBERT a donné pouvoir à M. Jean-Marc BOCCARA (jusqu'à son arrivée à 19 h 44).

Mme Aurélia GIRARD a donné pouvoir à M. Pascal TURANO.

M. Lorenzo SCAGLIOSO a donné pouvoir à M. Fabien BENOIT.

M. Gabriel TRABELSI a donné pouvoir à Mme Chantal LEHOUT-POSMANTIER.

Mme Léa GOH a donné pouvoir à Mme Murielle MINART.

M. Mickaël SZERMAN et Mme Sabine SAROYAN sont absents.

Fin de séance : 21 h 25

SOMMAIRE

SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026.....	4
APPEL DES ELUS PAR MONSIEUR LE MAIRE.	4
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.	5
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2026.....	5
PRESENTATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.	5
1 ° – CHANGEMENT DE LA DENOMINATION DE L'ESPACE JEUNESSE EN ESPACE SOCIOCULTUREL JOSEPHINE BAKER.	6
2 ° – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – ANNEE 2025.	9
3 ° – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2025 – BUDGET DE LA COMMUNE 2026.....	24
4 ° – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 240 000 € AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2026.	25
5 ° – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES AU TITRE DE L'ANNEE 2026.....	28
6 ° – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL, DECISION DU MAINTIEN DU PARITARISME ET DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE CONCERNANT LE COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST).	31
7 ° – MISE EN PLACE DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (CLSPD-R).	32
8 ° – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL).....	34
9 ° – CREATION DE LA DISTINCTION DE "CITOYEN D'HONNEUR DE LA VILLE DE CHARENTON-LE-PONT".	34
10 ° – CANDIDATURE AU LABEL "MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE".	36
11 ° – APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION AMICALE DU 3 ^E ÂGE (A3A).	36
12 ° – APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE ET BOIS POUR L'ANNEE 2026 – DISPOSITIF DE MEDIATION SOCIALE.....	37
13 ° – APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC LE CONSERVATOIRE DE DRANCY ET AVEC L'ASSOCIATION L'IMPROVISOIRE POUR LE PROJET "ORALITE ET DEAMBULATION".	38
14 ° – APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONTRATS DE SPECTACLES AFFERENTS A LA SAISON ARTISTIQUE 2026/2027.	39
15 ° – ACTUALISATION DES TARIFS DES SPECTACLES DU THEATRE DES 2 RIVES A COMPTER DE LA SAISON ARTISTIQUE 2026/2027.....	40
16 ° – ACTUALISATION DES TARIFS APPLICABLES AUX USAGERS DES MEDIATHEQUES.	41
17 ° – ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX (PERI ET EXTRASCOLAIRES, CONSERVATOIRE, ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES, SERVICE JEUNESSE).	41
18 ° – REVALORISATION DES TARIFS ET DROITS D'ENTREE DE LA PISCINE MUNICIPALE..	42
19 ° – APPROBATION DES CONVENTIONS ACTUALISEES DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES A TITRE GRACIEUX ET A TITRE PAYANT.	42
20 ° – MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DU MARCHÉ AUX COMESTIBLES.....	45

Ville de Charenton-le-Pont

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

La séance est ouverte à 19 h 00, sous la présidence de M. GICQUEL, Maire de Charenton-le-Pont.

APPEL DES ELUS PAR MONSIEUR LE MAIRE.

M. GICQUEL. – Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil municipal du 21 mai 2026.

Je voudrais tout particulièrement saluer la présence de certains membres du Conseil municipal des jeunes. Je m'adresse au Conseil municipal et/ou au public pour les identifier ici, pour la plupart, car ils sont ceints de l'écharpe tricolore. Ils sont ainsi tout à fait distinguables. Je les salue. Un bel échantillon du Conseil municipal des jeunes présent ce soir, puisque l'une des premières, sinon la première délibération portera précisément sur la nouvelle dénomination de l'espace jeunesse où ils rayonnent de l'intérieur à travers leurs fonctions mais aussi les missions qui leur sont dévolues. Et à cet égard, je voudrais rappeler que je les ai rencontrés la semaine dernière, lors d'une réunion d'environ une heure trente, en présence de Élise LONGUÈVE, adjointe en charge de ce secteur, et d'Ethan BENAROCHE, qui est particulièrement chargé de l'animation du Conseil municipal des jeunes à ses côtés.

Je salue les membres du Conseil municipal des Jeunes présents ce soir et je les remercie de leur action au nom de la Collectivité, tout comme je salue, peut-être, certains membres de leurs familles.

J'ouvre cette séance par l'appel des élus.

J'informe que vont nous rejoindre Monsieur DROUVILLÉ, qui est en conseil d'école, et Madame HERBERT, qui se trouve à l'espace Art et Liberté pour le vernissage d'une exposition.

Madame GIRARD est absente car elle est au théâtre municipal pour la conférence avec Marc-André SELOSSE, où elle représente la Municipalité en ce moment même.

Je propose de disposer quelques chaises supplémentaires pour le public qui nous rejoint, sachant que l'essentiel des places serait ensuite libéré si les membres du Conseil municipal des Jeunes venaient à quitter la séance, ce que nous pourrions tout à fait comprendre compte tenu de la longueur de l'ordre du

jour. Je salue la responsable de l'espace Jeunesse, responsable du pôle Jeunesse et Médiation, Adeline LERUEZ, qui est à leurs côtés.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GICQUEL. – Dans l'ordre du tableau, il s'agit de Monsieur Pascal TURANO, qui accepte. Très bien.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2026.

M. GICQUEL. – Est-ce que cela appelle des remarques, des observations ? Non. D'accord. Il est donc adopté en l'état.

PRESENTATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.

M. GICQUEL. – Les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales sont peu nombreuses :

- La signature d'un contrat de cession avec l'association Self Two Music concernant la réalisation d'un concert du duo Ponticello pour la fête de la Musique, qui se déroulera dans le parc de l'hôtel de Ville, précisément en son théâtre de verdure, en espérant que le temps soit aussi radieux qu'il se profile pour ce week-end. Ce sera la seconde fois qu'un concert sera donné dans ce parc.
- Le dépôt d'un dossier d'autorisation de travaux portant sur le réaménagement du bâtiment sis 49, rue de Paris, et le dépôt d'un dossier de déclaration préalable portant sur la modification de fenêtres à cette même adresse.

Vous savez que, depuis le transfert de la direction des Sports, située originellement avenue Jean Jaurès, puis transitoirement dans le bâtiment du 10, rue de Valmy, ce service a vocation à intégrer les locaux du 49, rue de Paris, qui sont réaménagés à cet effet. Nous engageons ces travaux de réaménagement sur ce site depuis le départ de l'Amicale du 3^e Âge, qui est désormais située au 14, rue Jean-Baptiste Marty.

Nous notons l'arrivée de Argentina DENIS.

- La signature du contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle "*Trop beau pour y voir*", qui se déroulera le 28 mai prochain au théâtre des 2 Rives.

Au titre des marchés de services :

- L'entretien des espaces verts de la commune de Charenton : c'est un marché à bons de commande pour une durée de douze mois, reconductible le cas échéant, pour venir en soutien de nos équipes du service Nature et Jardins, qui ont beaucoup plus d'actions et de missions à accomplir à l'échelle de la collectivité. Compte tenu des difficultés que nous rencontrons notamment pour recruter des agents, des jardiniers de formation en l'occurrence, nous faisons appel à la société DERICHEBOURG ESPACES VERTS pour compléter le dispositif. Avis à la population, si vous connaissez des jardiniers, déjà en poste ou pas encore en poste, je vous invite à les orienter vers la Collectivité de Charenton, où il y a de belles réalisations à entretenir ou à façonner. Nous sommes tout à fait disposés à les accueillir. C'est une denrée rare, je dois le souligner.

Voilà, pour ce qui relève des décisions du maire. Est-ce que cela appelle des remarques ou des observations ? Oui : Madame MARSAUD.

Mme MARSAUD. – C'est une observation de forme par rapport aux libellés et à la description des décisions DEC_2026_023 et DEC_2026_024. Elles ont simplement été inversées. C'est purement formel.

M. GICQUEL. – Elles sont simplement inversées.

Mme MARSAUD. – Oui : le titre de l'une correspond à la description de l'autre, tout simplement.

M. GICQUEL. – D'accord. Je n'ai peut-être pas la même version que vous. Je ne sais pas ce qu'en dit l'administration mais, pour ma part, mon document me paraît cohérent. Écoutez, nous allons vérifier la version des uns et des autres. Pour ce qui me concerne, je crois que c'est cohérent.

On me confirme qu'il y a une inversion. Bien vu !

Je crois avoir la bonne version mais rien n'est moins sûr.

On demandera à l'administration de vérifier cela et, plus précisément, d'apporter cette modification à l'inversion relevée par Madame MARSAUD.

1 ° – CHANGEMENT DE LA DENOMINATION DE L'ESPACE JEUNESSE EN ESPACE SOCIOCULTUREL JOSEPHINE BAKER.

M. GICQUEL. – C'est Élise LONGUÈVE qui aura l'occasion de rapporter ce dossier mais je propose, préalablement, que Ruby BUFFARD puisse s'exprimer sur le contexte qui prévaut à cette modification de la dénomination.

Ce faisant, puisqu'elle n'est pas membre en titre du Conseil municipal, en tout cas, à ce jour – peut-être le sera-t-elle un jour – je propose une forme de

suspension de séance. Ses propos ne seront pas retranscrits officiellement dans le compte rendu de cette séance, pour rester dans la conformité de notre instance.

La séance est suspendue pour l'intervention d'une personne extérieure aux membres du Conseil municipal.

M. GICQUEL. – Nous reprenons le cours de la séance et je remercie grandement Ruby pour son magnifique témoignage sur ce parcours, votre parcours, jalonné de vos passages à l'espace Jeunesse, qui vous conduit ici à porter un témoignage tout à fait intéressant autour de ce vivre ensemble, de cette communauté de vie que forme l'espace Jeunesse aujourd'hui et tel qu'il le formait hier, lorsque vous avez fait vos premiers pas, si j'ose dire, au sein de cette enceinte. Merci également de conforter le choix de Joséphine Baker. Nous étions réunis, il y a environ un an, aux pieds de cet équipement, pour apposer l'effigie de Joséphine Baker. Nous voilà à nouveau réunis pour cette nouvelle étape, qui est celle de la dénomination.

Par conséquent, je laisse le soin à Élise LONGUÈVE de présenter brièvement cette délibération, sachant que nous avons déjà beaucoup évoqué le sujet.

Mme LONGUÈVE. – Merci, Monsieur le Maire. Je m'inscris dans la continuité des propos de Ruby et en totale cohérence avec elle.

Notre espace Jeunesse constitue un équipement socioculturel structurant de la commune, lieu de vie, de culture, de création, de loisirs et de rencontres. Il s'adresse à l'ensemble des Charentonnais tout en portant une attention particulière à la jeunesse. Ouvert et accessible à tous, il participe activement à la dynamique locale en favorisant les échanges, l'engagement citoyen et le vivre ensemble. Au cœur de ses missions, figurent l'accompagnement éducatif, le développement culturel, la prévention et la promotion de la participation citoyenne.

L'équipement s'articule autour de trois pôles complémentaires :

- Un pôle Jeunesse, dédié aux 11-17 ans, incluant l'accueil de loisirs, des sorties, des séjours, le Conseil municipal des Jeunes et des actions d'accompagnement éducatif ;
- Un pôle Prévention, proposant des actions à destination de tous les publics, entre autres, les 18-25 ans : BAFA, Bourse au permis, actions de prévention dans la ville, conférences, interventions et actions de communication sur les addictions, l'utilisation des écrans, le harcèlement, etc. ;
- Un pôle culturel, regroupant des ateliers socioculturels, ouverts aux enfants dès 6 ans, aux adolescents et aux adultes, un studio d'enregistrement, une salle de représentation pour des spectacles et des concerts, qui peut être louée à des particuliers ou à des associations.

Depuis plusieurs années, l'espace Jeunesse a élargi son offre afin de répondre aux besoins des Charentonnais, en développant notamment des actions à destination des familles – soirées jeux, soirées familles – et en amorçant une

ouverture vers le public sénior – cours de Pilates et autres projets à venir prochainement – en lien avec les évolutions démographiques du territoire.

Cette évolution traduit une ambition forte : faire de cet équipement un véritable lieu intergénérationnel, favorisant la rencontre, le dialogue et la cohésion sociale entre tous les publics.

Dans le cadre de l'évolution de cet équipement et de son positionnement en tant que lieu ouvert et intergénérationnel, la Ville a souhaité mettre en avant des principes et des valeurs en cohérence avec les missions qui y sont portées en s'appuyant sur la figure emblématique de Joséphine Baker, dont le parcours incarne pleinement ces orientations, notamment en matière d'engagement citoyen, de courage, de lutte pour l'égalité et la fraternité, de culture comme levier d'émancipation ainsi que de transmission des valeurs de tolérance et de vivre ensemble.

C'est dans cette perspective, comme Monsieur le Maire le disait à l'instant, qu'un portrait de Joséphine Baker, réalisé par l'artiste BRIKS, a été apposé sur le mur d'entrée de l'équipement, en septembre 2025.

Dans le prolongement de cette démarche et afin de mieux refléter la diversité des actions menées et des publics accueillis, il est proposé d'attribuer à cet équipement une nouvelle dénomination : "Espace socioculturel Joséphine Baker". L'attribution de cette dénomination vise ainsi à affirmer l'identité de l'équipement et à en renforcer la lisibilité auprès de l'ensemble des Charentonnais.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la nouvelle dénomination de l'espace Jeunesse de Charenton-le-Pont en "Espace socioculturel Joséphine Baker".

Merci, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Je vous propose de mettre aux voix cette délibération.

Vous avez une prise de parole, pardon.

Mme MARSAUD. – Merci. Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous voterons favorablement cette délibération visant à renommer l'espace Jeunesse en "Espace socioculturel Joséphine Baker". Il n'y aura donc pas de suspense sur ce point.

Ce choix nous semble pertinent. Ainsi que cela a été rappelé, Joséphine Baker incarne des valeurs fortes : la culture, l'émancipation, le courage, l'égalité, la fraternité mais aussi l'engagement contre le racisme et pour la liberté. Ce sont des valeurs qui doivent trouver toute leur place dans un équipement municipal ouvert aux jeunes, aux familles, aux associations, aux adultes et aux seniors.

La note de présentation rappelle d'ailleurs que cet espace n'est plus seulement un lieu destiné aux jeunes mais un véritable équipement socioculturel

avec un pôle Jeunesse, un pôle Prévention et un pôle culturel, ouvert à différents publics et pensé comme un lieu réellement intergénérationnel.

Nous saluons donc cette évolution, à condition qu'elle ne soit pas seulement symbolique. Donner le nom de Joséphine Baker à cet équipement doit aussi nous engager concrètement à renforcer l'accès à la culture pour toutes et tous, à soutenir les initiatives citoyennes, à favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle et à faire vivre réellement les valeurs de tolérance et du vivre ensemble qui ont été rappelées.

Nous serons donc attentifs à ce que cette nouvelle dénomination s'accompagne d'une vraie ambition pour ce lieu, avec davantage de participation de tous les publics et une programmation à la hauteur du nom qu'il portera désormais.

Pour toutes ces raisons, je le rappelle, notre groupe votera pour cette délibération.

M. GICQUEL. – Merci. Je propose donc de mettre aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité ; je vous remercie.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

M. GICQUEL. – J'ai omis de mentionner, au démarrage de cet ordre du jour, que je retirais le point 20, portant sur l'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure au profit d'un établissement commercial. Ce dossier doit être davantage approfondi. Nous le retirons donc de l'ordre du jour.

2 ° – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – ANNEE 2025.

M. SÉGALAT. – Pour une collectivité territoriale, en fin d'exercice budgétaire, il convient de procéder à la clôture des comptes. L'arrêté des comptes correspond à l'élaboration et à l'adoption du compte financier unique par le Conseil municipal, ce qui est le cas ce soir pour l'exercice budgétaire 2025 de la Commune de Charenton.

Le compte financier unique est établi conjointement par l'ordonnateur de la Commune, qui est Monsieur le Maire, et le comptable public, représentant de l'administration de la direction générale des Finances publiques.

Sont du ressort du comptable public les éléments du compte financier unique présentant tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Le maire, quant à lui, établit les parties du compte financier unique qui retracent l'ensemble des opérations budgétaires. On y retrouve donc les recettes et les dépenses réalisées. Sont également incluses celles qui ont été seulement engagées.

En outre, le compte financier unique permet de déterminer le résultat comptable de l'exercice passé, qui sera repris au budget suivant.

Le compte financier unique doit être voté avant le 30 juin de l'année n+1, c'est-à-dire l'année suivant la fin de l'exercice budgétaire pour lequel les comptes sont clôturés ; nous sommes donc suffisamment en avance. Ce même compte financier unique sera transmis à Monsieur le Préfet au plus tard le 15 juillet.

Vous l'aurez donc compris, ce qui vous est présenté ce soir est le résultat d'un véritable marathon comptable, mené principalement par notre administration ; son directeur général des Services, que je remercie très chaleureusement ; je remercie l'ensemble des services pour le travail accompli, à l'initiative de la parfaite réalisation du budget 2025, réitérant ainsi nos récents remerciements pour l'élaboration du budget 2026. C'est un perpétuel mouvement budgétaire, où les exercices s'enchevêtrent. L'exercice 2025 a débuté au cours du second semestre 2024 pour toute la préparation budgétaire. A suivi le débat d'orientation budgétaire en décembre 2024, ici même, en Conseil municipal, qui a adopté le budget primitif en février 2025, permettant ainsi l'exécution jusqu'au 31 décembre 2025, et de nous retrouver, enfin, à l'approbation des résultats constatés, étape importante car, au-delà de la valeur légale de notre vote, elle permet d'offrir le cadre du budget suivant en assurant cette continuité à travers la reprise des résultats.

Merci également à la direction des Finances, sa directrice, son équipe et son responsable de pôle, qui ont travaillé à l'édification des nombreux documents budgétaires en votre possession et qui ont assuré ce rôle de suivi et de contrôle permanent sur l'ensemble de nos comptes, en pleine conformité avec l'action de Monsieur le Maire et de sa majorité municipale.

Pour la deuxième année, le compte financier unique est très largement empreint d'une annexe particulière et spécifique, à savoir, le budget vert.

Le budget vert des collectivités, ou évaluation environnementale du budget, s'inscrit dans le cadre de la Loi de finances 2024 qui impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants de produire, dans ce même document, une annexe présentant l'impact environnemental sur les dépenses d'investissement. Cette obligation s'inscrit dans une logique plus large de transparence de l'action publique, de pilotage de la transition écologique et d'alignement progressif des politiques publiques avec les objectifs climatiques et environnementaux, tant sur le plan national qu'europpéen.

Une première édition 2024 était centrée simplement sur l'atténuation du changement climatique. L'exercice 2025 intègre un deuxième axe, à savoir, la biodiversité et la protection des espaces naturels. Sur les exercices suivants, nous verrons d'autres axes arriver.

Il nous est donc demandé de mesurer cet impact environnemental sur les investissements de la Collectivité, d'identifier les différents leviers d'action en faveur de cette transition, d'éclairer les arbitrages budgétaires et de renforcer notre cohérence entre les politiques publiques.

Il s'agit donc d'une démarche également pédagogique, à travers l'acculturation de tous les services et des élus aux sujets de la transition écologique, et l'orientation progressive des choix d'investissement.

Sur la méthode, deux axes sont retenus à ce jour :

- Le premier est l'atténuation du changement climatique : chaque dépense est évaluée au regard de sa contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Le second est la préservation de la biodiversité : il repose sur une logique similaire, appliquée aux impacts sur les milieux naturels.

Les dépenses sont alors classées selon une échelle de cinq niveaux.

S'agissant de notre exercice pour Charenton, contrairement à 2024, où l'analyse portait sur un nombre limité de natures comptables, le périmètre de l'analyse obligatoire correspond désormais à l'ensemble des dépenses réelles d'investissement, soit plus de 10 815 000 €. Cet élargissement prévu par la réglementation permet une vision plus exhaustive sur l'impact environnemental.

Afin de concentrer l'analyse des masses financières les plus significatives, un seuil de 90 % a été appliqué, comme l'an passé. Nous serons donc sur un volant d'un peu plus de 9 800 000 € pour faire cette analyse réglementaire, qui permettra de différencier les catégories. Pour faciliter l'exercice, nous avons regroupé l'avis très favorable et l'avis favorable, pour obtenir un résultat beaucoup plus lisible.

Sur le changement climatique, qui constitue le premier axe, sur un total de 9 829 000 €, nos actions se déterminent par rapport à une méthode retenue et reconnue, à 47,6 % "favorables", 49,6 % "neutres", 1,8 % "défavorables", 1 % "non cotées". Ces résultats traduisent une orientation globalement positive du budget d'investissement et une dynamique qui repose sur plusieurs leviers structurants : rénovation énergétique du patrimoine communal, évolution progressive des équipements municipaux, développement des mobilités décarbonées.

Pour le deuxième axe, qui est la préservation de la biodiversité, sur le même périmètre de dépenses, le résultat est le suivant : 11,1 % de dépenses "favorables", 63,6 % "neutres", 0,1 % "défavorables", 25,2 % "non cotées". Cette analyse fait apparaître une dynamique encore en construction, avec une part favorable plus limitée, comme vous avez pu le constater. Les dépenses favorables concernent principalement les opérations de végétalisation et de renaturation.

En termes d'analyse sur ces deux axes, nous pouvons retenir que la part élevée des dépenses favorables en atténuation, qui plus est en comparaison du passé, confirme que les politiques d'investissement de notre ville intègrent déjà, de manière concrète, les enjeux climatiques, en particulier sur les secteurs à fort impact que sont les bâtiments et les mobilités. Cependant, l'exercice connaît rapidement des limites avec l'intégration du deuxième axe. Ce dispositif mérite d'être largement amélioré par ceux qui en font la commande. Nous acceptons bien évidemment la démarche pour la soutenir mais nous attendons de réels ajustements afin que nous n'ayons plus, pour illustration, à constater une dépense mixte sur les deux axes, favorable pour le premier et défavorable pour le second, ce qui est extrêmement paradoxal. Pour autant, notre action environnementale est largement reconnue dans le premier axe, le plus abouti, ce qui doit être un élément significatif partagé ce soir par chacun d'entre nous.

Je reviens sur l'économie générale du compte financier unique de la Commune de Charenton et sur son échelle comptable, qui se présente avec un résultat net comptable cumulé de 22 702 109,18 €. Hors intégration des résultats passés, l'exercice 2025 affiche un résultat net réalisé en section de fonctionnement positif de 5 160 942 € et un résultat net réalisé en section d'investissement négatif de 6 602 231,98 €. Le résultat global cumulé, avec les restes à réaliser en investissement, s'élève donc à 29 972 500 €.

Dernier élément de contexte chiffré pour ce compte financier unique : les restes à réaliser, en section d'investissement uniquement, se déterminent sur un solde positif d'un peu plus de 7 270 402 €.

Plus en détail, les dépenses de fonctionnement 2025 se réalisent à hauteur de 78 %. Le taux est de 94 % pour les dépenses réelles de fonctionnement. Au regard d'un budget prévisionnel légèrement supérieur à 68 825 000 €, le réalisé est de 64 690 000 €, soit une baisse de 742 000 € par rapport à 2024. Le taux est également de 94 % pour les dépenses de gestion courante, en termes de réalisation, ce qui démontre notre gestion maîtrisée et sécurisée tout au long de l'année 2025, écartant tout risque éventuel. Toutes les prévisions 2025 ont été plus que justifiées ; quelle que soit leur variation, elles sont toutes très proches ou totalement dans la cible.

Dans un premier temps, les charges à caractère général, qui sont les dépenses directes de l'ensemble des services, se stabilisent à hauteur de 14 290 000 €, soit une baisse de 780 000 € au regard de 2024. Elles se réalisent à hauteur de 94,6 % du prévisionnel. L'examen de tous les postes budgétaires en commission des Finances, la semaine dernière, a permis d'observer que la grande majorité des taux de réalisation se situait dans la fourchette vertueuse de 80 à 100 %. Tous les efforts de gestion opérés par l'ensemble des services y contribuent, mais aussi la non-réalisation des principales provisions nécessaires à la prévision du risque.

On notera toutefois des dépassements sur le volet "eau" et "assainissement" (+ 49 000 €), sur la maintenance des bâtiments (+ 91 000 €) ou sur l'entretien des voiries (+ 51 000 €).

Enfin, un point sur les dépenses énergétiques, qui sont plus que maîtrisées dans le cadre de l'enveloppe budgétaire : la facture "électricité bâtiments" est en baisse, en comparaison de 2024, de 500 000 €, comme celle de l'éclairage public, de 25 000 €. La facture de gaz diminue de 150 000 € ; celle du chauffage urbain se situe un peu au-dessus pour + 2 000 € alors que les carburants diminuent, pour - 14 000 €.

Dans un deuxième temps du compte financier unique 2025, les résultats des charges de personnel affichent un taux de réalisation de 93 % de consommation des crédits, pour une dépense totale de 30 174 000 €. En 2024, nous avons constaté une dépense de 31 473 000 €, soit une diminution conjoncturelle d'un peu plus de 1 million d'euros. Cette variation des dépenses de personnel entre 2024 et 2025 est plus significative pour les titulaires que pour les contractuels. Un net ralentissement des équivalents temps plein, distingué depuis le second semestre 2024, s'est prolongé tout au long de l'année 2025. En 2025, ce sont 20 recrutements contre 47 départs ; l'année est marquée par des départs en retraite du fait de la pyramide des âges. Ce problème, évidemment, ne concerne

pas uniquement la Ville de Charenton mais est étendu à d'autres communes de même strate, notamment en Île-de-France. D'ailleurs, comme l'ensemble des collectivités, la Commune est aujourd'hui confrontée à un marché de l'emploi particulièrement tendu sur certains métiers. Certains secteurs connaissent des difficultés de recrutement récurrentes, comme l'enfance, la petite enfance, le service Nature et Jardins, le domaine bâtiments. La bonne nouvelle, c'est que le début de l'année 2026 se montre plus propice, avec un afflux de candidatures plus conséquent et donc, un niveau de recrutement prometteur.

Les autres charges de gestion courante se situent à un niveau honorable de plus de 98 % de réalisation et démontrent une grande stabilité au regard de l'exercice précédent. La même stabilité est observée sur chaque ligne, majoritairement entre 90 et 100 % de réalisation. Le volet le plus significatif porte sur les subventions de fonctionnement aux associations, où la Collectivité a même fait un effort de plus de 3 700 € par rapport à la prévision.

Les charges financières, avec 99,28 % de réalisation, et les atténuations de produits, à 83 %, se situent dans la lignée des exercices précédents. Elles révèlent la parfaite tenue de nos comptes.

S'agissant de la dette de notre Ville, elle ne cesse de décroître depuis 2005. Pour la vingt et unième année consécutive, la Ville de Charenton n'a eu recours à aucun nouvel emprunt dans la réalisation de ses investissements.

Enfin, sur ce chapitre, nos contributions aux deux fonds de péréquation, le FSRIF et le FPIC, comme celles du Territoire, pour 12 422 160 €, ou en lien avec le nouveau dispositif de prélèvement obligatoire de l'État DILICO, pour 788 000 €, se retrouvent légèrement minorées au regard de l'estimation initiale mais contribuent comptablement aux éléments cités dans la constitution de l'excédent global positif que nous pouvons constater pour l'année 2025.

Le deuxième volet concerne les recettes de fonctionnement, qui offrent des résultats très satisfaisants dans le cadre du compte financier unique, avec un taux d'exécution de 104,11 %, calculé sur les recettes réelles au regard de la prévision initiale. C'est une constante établie après 2024 : elles sont toujours supérieures à la prévision. Notre prudence de rigueur, sur les recettes, est nécessaire, attendue et liée à notre maîtrise des éléments budgétaires, en grande partie par rapport à nos objectifs budgétaires, confirmant cette solidité de notre socle de ressources, afin de respecter la totalité de nos engagements.

Nous sommes très attentifs à ce volet. Nos recettes ont légèrement progressé, en comparaison avec l'exercice précédent. Elles atteignent 71 700 000 €, ce qui représente un peu plus de 1 890 000 € depuis 2024.

Nos recettes de fonctionnement reposent sur trois principaux socles, avec une trajectoire respective :

- Les produits de services, avec une évolution de + 853 000 € ;
- Le produit de fiscalité, qui s'accroît d'un peu plus de 1 080 000 € ;
- Le produit des dotations, qui diminue inéluctablement de - 466 000 €. Vous l'aurez compris, ce sont les aides de l'État.

Heureusement, la CAF est toujours là pour nous maintenir et nous porter dans les différents secteurs que sont la petite enfance, le service Jeunesse ou l'enfance.

En détail, les produits de services sont réalisés à hauteur de 105,7 %. L'on y retrouve majoritairement la petite enfance, la restauration scolaire et toutes les autres prestations. Nous sommes, à chaque fois, au-dessus de la ligne de flottaison prévisionnelle qui avait été fixée à l'occasion du budget primitif.

Dans une même démarche plus affinée, le chapitre "impôts et taxes" révèle une réalisation de 101 %, légèrement supérieure aux prévisions. Il convient de rappeler que les contributions directes ont uniquement été majorées par la revalorisation des bases fiscales, de 1,7 %, ce qui est le taux d'inflation fixé par la Loi de finances. La Ville de Charenton a invariablement maintenu ses taux de fiscalité : il n'y a eu aucune augmentation depuis 2010.

Les droits de mutation, la taxe de séjour sont au-dessus de la prévision, reflétant la belle attractivité de notre commune, à la fois sur les secteurs "immobilier" et "tourisme".

Enfin, pour être totalement complet, les dotations, dont j'ai rapidement évoqué les éléments, se retrouvent avec une différence positive par rapport à la prévision, mais en négatif par rapport à la réalisation de l'année précédente. C'est cette somme de dotations, qui concernent différents dispositifs, que nous devons porter par rapport à nos différents services. Le soutien financier de la CAF, j'y reviens, est extrêmement important et essentiel, avec 121 % de réalisation, au-delà de ce qui avait été prévu initialement avec cette instance. L'allocation compensatrice de la Métropole, autre élément important, reste stable, à plus de 21 244 000 €. Enfin, nos produits financiers sont une manne non négligeable au regard des intérêts de nos placements, pour un montant total de 513 050 € en 2025.

À la suite de la section de fonctionnement, la section d'investissement présente des dépenses initialement inscrites à hauteur de 19 213 861 € et une réalisation d'un peu plus de 11 278 000 €, soit 58,7 %, réajustée à 66 % par l'intégration des restes à réaliser, d'un niveau d'un peu plus de 1 422 000 €.

Ces 11 278 000 € représentent un niveau record, avec une augmentation de 1,3 million d'euros, en 2025, au regard de l'exercice précédent.

Les dépenses d'équipement ont augmenté de plus de 1 230 000 € avec essentiellement les opérations gérées en autorisations de programme/crédits de paiement, c'est-à-dire ces opérations que nous suivons année par année et qui permettent de planifier les dépenses d'investissement tout en pouvant les réactualiser et les revaloriser. Je précise que les AP fixent le montant total de l'opération alors que les crédits de paiement correspondent aux crédits ouverts chaque année pour payer les dépenses.

La réalisation majeure des opérations en investissement est en augmentation par rapport à 2024. Ce sont tout le dynamisme et le rayonnement de la Ville de Charenton qui transparaissent dans cette description. Dans ce cadre, aucune somme n'est enregistrée en restes à réaliser car nous le réactualisons chaque année, comme je vous l'indiquais. Nous identifions alors tout le détail du

dispositif. En 2025, dans ce programme pluriannuel, nous avons neuf opérations : le plan vélo, les travaux de rénovation sur l'école Briand, la création du jardin de l'hôtel de Ville, la rénovation du stade Henri Guérin, l'aménagement du parc de stationnement et du centre médical Jean Jaurès, la végétalisation du quartier Coupole Marseillais, la rénovation de la voûte du Commandant Delmas, l'extension du CSU et des locaux de la police municipale et, enfin, le contrat de performance énergétique.

Hors AP/CP, c'est-à-dire hors ce programme pluriannuel, nous retrouvons les autres dépenses d'investissement réelles, qui représentent un peu plus de 7 400 000 € de crédits ouverts, avec une réalisation à hauteur de 4 100 000 €, induisant un niveau de 1 422 000 € de crédits annulés.

Les dépenses regroupent ce que l'on appelle les opérations de plan pluriannuel d'investissement et tous les autres projets de travaux, investissements et acquisitions, qui peuvent aller au-delà d'une année pour la Collectivité. Ce sont également les dépenses de gros entretien et de renouvellement, qui concernent les investissements liés au maintien et au renouvellement des équipements, bâtiments et services de la Ville. Cela inclut notamment les achats de matériel, logiciels, véhicules, ainsi que la participation versée à la brigade des sapeurs-pompiers pour les investissements.

Ces opérations d'investissement hors AP/CP sont en augmentation de 135 000 €, passant de 1 350 000 € en 2024 à 1 490 000 € en 2025. On y retrouve, notamment, le réaménagement du local 14 bis/16, rue Marty, pour 538 000 € ; les travaux d'aménagement du square du 11 Novembre, pour 440 000 € ; les travaux relatifs à la vidéoprotection, pour 287 000 €.

Les opérations de gros entretien et de renouvellement se sont élevées, quant à elles, à 2 290 000 €.

Sur le prisme comptable, les immobilisations incorporelles ont connu une réalisation de 45,34 %. On y retrouve les frais d'études, acquisitions de logiciels, le volet "urbanisme", avec la partie "préemption de baux commerciaux", et notre participation aux "travaux ascenseurs de Bobillot", qui va se poursuivre sur les prochains budgets.

Le volet "immobilisations corporelles", avec une enveloppe initiale d'un peu plus de 5 millions d'euros, a été réalisé à hauteur de 91,34 %.

Le chapitre 23, "immobilisations en cours", qui concerne plutôt la partie "travaux", a été réalisé à hauteur de 94,58 %. On y retrouve des travaux de voirie, d'éclairage notamment sur la piste Diagana, sur la signalisation, l'aménagement urbain et la vidéoprotection. On y retrouve, bien évidemment, le chantier 14, rue Marty.

Cette section contient également notre part de remboursement des trois emprunts restants, avec une réalisation au niveau de la prévision. Je rappelle que la dette n'a cessé de diminuer depuis 2025, comme j'ai pu l'indiquer précédemment.

M. GICQUEL. – C'est depuis 2005, pour la dette.

M. SÉGALAT. – Oui, depuis 2005 ; pardon. La Ville n’a pas contracté de nouvel emprunt pour réaliser ses investissements en 2025, d’où ma confusion dans l’énoncé des dates. Nous poursuivons donc cette démarche de non-emprunt pour assurer les travaux d’investissement.

Enfin, les dépenses de provision sur reversement de différentes taxes, pour plus de 100 000 €, constituent la dernière enveloppe que je souhaitais indiquer, qui n’a pas été mouvementée non plus, pour se retrouver dans le volant des crédits annuels.

Très rapidement, les recettes réelles d’investissement, qui sont le dernier volet budgétaire de ce compte financier unique, ont été réalisées à hauteur de près de 2 800 000 €, pour des restes à réaliser d’un peu plus de 8 692 514 €.

Ce sont, tout d’abord, les subventions d’investissement, perçues de la part de l’État, de la Région, du Département, de la Métropole et, plus spécifiquement, de certains syndicats, tels le SIPPEREC, le SIGEIF, l’Agence de l’Eau Seine-Normandie, ou encore de sociétés comme Emmaüs, pour un montant total de 522 380 € perçus en 2025. Cela signifie que la part des restes à réaliser sur les subventions est extrêmement importante : ce sont des subventions que nous allons percevoir, avec un décalage, un écart dans le temps, et qui s’élèvent à un peu plus de 5 460 000 €.

Les autres recettes d’investissement qui peuvent être citées sont :

- le FCTVA, Fonds de compensation de la TVA, qui correspond à la récupération de la TVA sur les travaux, pour un peu plus de 2 113 214 €. C’est, là aussi, un niveau exceptionnel mais il est tout à fait conforme au niveau d’investissement produit sur au moins ces deux dernières années ;
- La taxe d’aménagement, ex-TLE, pour 79 199 €.

Enfin, est à noter un reste à réaliser sur produits de cessions, de 3 200 000 €, pour l’opération au 170, rue de Paris.

Voilà les éléments descriptifs de ce compte financier unique 2025.

En conclusion de cet exposé sur les résultats budgétaires 2025 de notre Commune, un premier constat se porte sur le niveau des résultats constatés et conformes à la prévision, sur lequel, à nouveau, des remerciements sont formulés pour toutes celles et tous ceux qui ont œuvré sur ce compte financier unique 2025. La qualité des résultats en fonctionnement est à souligner et nous le devons, en grande partie, aux services, qui ont su contribuer à cet effort collectif de réduire leurs prévisions de dépenses de fonctionnement de 5 % pour 2025.

Si, aujourd’hui, nous sommes excédentaires sur cette section de fonctionnement, nous constatons un déficit plus marqué en investissement, en partie par des recettes que nous n’avons pu encore capter, mais qui demeurent en réserve pour l’exercice à venir. En effet, le niveau 2025 d’investissement réalisé est à son apogée et concerne tous les secteurs : les grandes opérations inscrites en cours de mandat précédent ont su trouver leur point d’aboutissement avec, pour l’essentiel, une assise budgétaire offrant l’assurance de leur réussite. Charenton a parfaitement réussi son examen d’exécution budgétaire 2025 parce

que son maire, sa majorité municipale, savent bâtir et ambitionner des budgets cohérents qui se succèdent chaque année avec la même préoccupation d'une gestion toujours saine mais surtout très rigoureuse.

Encore une fois, les efforts demandés atteignables dans le fonctionnement des services se révèlent gagnants pour une envergure d'investissement optimale, une politique solidaire, sociale et environnementale jamais atteinte, un respect total de tous les engagements dans tous les domaines, une qualité de service maintenue à très large et très haute dimension, en faveur des Charentonnaises et Charentonnais.

Enfin, en ce début de nouveau mandat, pour celles et ceux qui s'interrogeraient encore sur l'impérieuse nécessité de protéger nos excédents, je rappelle que le fonds de roulement de notre Collectivité a diminué de moins d'un million d'euros à 2024, légèrement en retrait par rapport à 2023. Il recule encore en 2025 de 1 440 000 €, ce qui signifie que nous ne sommes pas enchaînés au totem excédent, bien au contraire, et cette situation doit nous inviter collectivement à contrôler et à maintenir nos efforts déjà engagés dans la rationalisation de nos dépenses et l'optimisation de nos recettes.

L'avenir des finances locales dans notre pays n'est pas du tout assuré et nul ne peut imaginer ce que sera le lourd tribut annoncé des collectivités locales à l'effort de redressement des finances de la France une fois l'échéance démocratique 2027 franchie.

Notre cheminement budgétaire doit aussi prendre cela en compte, conjugué aux difficultés essuyées avec les différentes crises que nous avons subies ces dernières années et que nous subissons encore. Parallèlement, notre seul objectif commun est d'assurer un réel avenir dans tous les projets communs au sein de notre Collectivité, de construire et consolider chaque prochaine année, pour le seul bien de toutes les Charentonnaises et de tous les Charentonnais, d'offrir et de porter le meilleur aux jeunes générations.

Merci, Monsieur le Maire. (*Applaudissements.*)

M. GICQUEL. – Merci, Monsieur SÉGALAT et merci pour les quelques applaudissements étouffés. Je m'associe naturellement aux compliments vis-à-vis de Patrick SÉGALAT et j'adresse mes remerciements à la Direction générale et à la direction des Finances en particulier, pour l'accomplissement de cette année 2025 qui était une année charnière, je crois, en matière d'investissement tout particulièrement mais aussi, et nous allons peut-être en échanger dans un instant, de redressement de notre autofinancement. C'est absolument crucial pour préparer et permettre l'exécution dans les meilleures conditions de l'exercice 2026 et, surtout, de préparer les années suivantes, pour le moins incertaines.

Merci, Monsieur SÉGALAT, d'avoir rapporté ce dossier et d'avoir supervisé l'exécution de l'exercice budgétaire 2025 tout autant qu'il supervise, aux côtés de l'administration, l'exécution de l'exercice en cours.

Je propose évidemment la parole.

Monsieur LHESSANI.

M. LHESSANI. – Monsieur le Maire, chers collègues, le compte financier unique 2025 est un document important. Il ne s'agit pas seulement d'un

document comptable : il permet de regarder, concrètement, comment le budget voté a été exécuté, quelles recettes ont réellement été encaissées, quelles dépenses ont réellement été réalisées et donc, quels choix politiques se traduisent, ou pas, dans les faits.

Nous ne contestons pas la régularité comptable du CFU. La note de présentation rappelle d'ailleurs que le compte financier unique remplace désormais le compte administratif et le compte de gestion. Mais, au-delà de la forme comptable, ce document appelle plusieurs remarques politiques.

Le premier élément marquant est le niveau très élevé des excédents. Le CFU 2025 fait apparaître un résultat de clôture à plus de 22,7 millions d'euros ; après intégration des restes à réaliser, le résultat cumulé atteint près de 30 millions d'euros. C'est une situation financière très confortable pour la Commune.

Évidemment, disposer de marges financières est une bonne chose. Une ville doit être bien gérée, prévoir l'avenir et conserver une capacité d'action. Mais lorsque les excédents atteignent un tel niveau, il faut aussi se poser une question simple : pourquoi ces marges ne sont-elles pas davantage mobilisées pour répondre aux besoins concrets des habitants ?

À Charenton, les besoins existent : rénovation du patrimoine communal, écoles publiques, adaptation de la ville aux changements et aux fortes chaleurs, végétalisation, mobilités douces, solidarité, équipements publics, jeunesse, démocratie locale.

Dans ce contexte, un excédent important ne peut pas être présenté uniquement comme un signe de bonne gestion : il peut aussi traduire une forme de prudence excessive et un décalage entre les moyens disponibles et les réalisations concrètes.

Le deuxième point de vigilance concerne l'investissement. Les dépenses réelles d'investissement étaient prévues à hauteur de 19 millions d'euros mais seulement 11 millions d'euros ont été réalisés, avec un taux d'exécution de 58 % et, même avec les restes à réaliser, le taux reste limité à 66 %. C'est un point important : cela signifie qu'il existe un écart significatif entre les investissements annoncés, votés et budgétés, et les investissements réellement exécutés dans l'année. Certains projets ont bien avancé : la rénovation thermique de l'école élémentaire Briand, le contrat de performance énergétique, la végétalisation du quartier de la Coupole ou encore le parc de l'hôtel de Ville. Mais globalement, le rythme d'exécution reste insuffisant.

Le troisième sujet concerne les recettes d'investissement. Hors restes à réaliser, les recettes réelles d'investissement ne sont exécutées qu'à 26 %. Avec les restes à réaliser, l'exécution atteint 106 %, ce qui montre le poids très important des reports dans la lecture globale du budget.

Nous entendons, et nous en avons discuté en commission, l'argument selon lequel une partie des recettes et des dépenses s'inscrit dans des projets pluriannuels. C'est vrai : certains investissements se construisent sur plusieurs exercices, notamment lorsqu'ils concernent des travaux lourds, des marchés publics, des subventions attendues ou des opérations d'aménagement. Il est donc

normal qu'une partie de ces crédits ou de ces recettes soit reportée d'une année sur l'autre. Mais cet argument ne peut pas à lui seul tout justifier. Les restes à réaliser représentent ici des montants très importants, avec pratiquement 9 millions d'euros en recettes d'investissement à reporter, et près de 1,5 million d'euros de dépenses à reporter, soit un solde positif d'environ 7 millions d'euros.

Nous voulons bien entendre que ces recettes reportées sont certaines et sécurisées, mais cela suppose un suivi précis et transparent. Nous devons être attentifs aux projets qui expliquent ces décalages, au calendrier de leur réalisation, à la manière dont la Ville compte améliorer le réalisme de sa programmation budgétaire.

Nous voulons que les crédits votés ne restent pas trop longtemps des lignes budgétaires et se traduisent plus rapidement en réalisations concrètes pour les habitants.

Nous notons également que la Ville n'a pas eu recours à l'emprunt en 2025. Il s'agit de la vingtième année sans nouvel emprunt. C'est évidemment un point positif en matière de maîtrise de l'endettement mais cela pose aussi une question politique : une Commune aussi peu endettée avec un niveau d'excédent aussi élevé ne pourrait-elle pas investir davantage sans mettre en danger ses finances ?

Enfin, nous voulons dire un mot sur le budget vert. L'existence de cette annexe est une avancée utile. Elle permet de commencer à objectiver l'impact écologique des dépenses d'investissement. Nous demandons donc que le budget vert devienne un véritable outil d'aide à la décision et pas seulement une annexe descriptive. Il doit permettre d'orienter les choix budgétaires vers la transition écologique, l'adaptation aux changements climatiques et l'amélioration concrète du cadre de vie.

Pour résumer, nous ne contestons pas la sincérité comptable du CFU ; nous constatons même que la Commune dispose d'une situation financière solide. Mais nous ne pouvons pas ignorer les réserves politiques que révèle cette exécution budgétaire : un excédent très important, un taux d'exécution d'investissement trop faible, des recettes d'investissement fortement dépendantes des reports et un budget vert encore perfectible.

Pour ces raisons, nous ne voterons pas contre un document comptable de constat ; en revanche, nous nous abstiendrons afin de marquer clairement nos réserves sur les choix politiques que révèle cette exécution budgétaire.

Notre groupe va donc s'abstenir sur cette délibération.

Merci.

M. GICQUEL. – Merci beaucoup. Est-ce que Monsieur SÉGALAT a quelques remarques ou observations à faire ? Oui.

M. SÉGALAT. – Oui, très rapidement, par rapport aux quatre points qui ont été indiqués.

Sur le niveau des excédents, je l'ai indiqué dans mon propos, j'ai dû dire qu'on n'était pas enchaîné au totem des excédents et j'ai essayé de le démontrer en indiquant justement que cet excédent subissait une érosion année par année, ce qui montre bien que, de toute façon, nous sommes vraiment dans la démarche de ne pas conserver précieusement un niveau d'excédent mais bien de l'utiliser à bon escient et pas simplement sur le court terme. Je crois que c'est toute la longueur de vision et de travail budgétaire que nous devons avoir par rapport à cet excédent, et nous l'avons largement enclenchée.

Sur la partie investissement, vous indiquez que la réalisation est de 66 %. C'est un taux exceptionnel. Nous sommes à plus de 11 millions d'euros réalisés. Regardez un peu les communes de même strate, si elles ont été en capacité de mener 11 millions. Pourquoi nous n'arrivons pas à un résultat supérieur à 66 % : eh bien, ce sont tous les aléas, notamment les aléas techniques, qui font qu'il y a un décalage dans le temps. Évidemment, le mois de décembre ne va pas être le mois où tout va se précipiter pour pouvoir réaliser. Vous vous rendrez compte, et les restes à réaliser en sont la parfaite illustration, ce qui rejoint d'ailleurs votre troisième point, même si vous avez plus insisté sur les recettes : il y a aussi des dépenses d'investissement. Elles sont toutes engagées et l'engagement veut bien dire ce qu'il est : non seulement elles sont sûres, mais elles seront réalisées. Il suffit de nous laisser un petit plus de temps par rapport au principe de l'annualité, c'est-à-dire au-delà du 31 décembre. C'est simplement une question de calendrier.

Voilà ce que je pouvais indiquer très rapidement.

M. GICQUEL. – Sur un budget global qui présente un résultat cumulé tel que Patrick SÉGALAT l'a décrit, je voudrais relativiser l'excédent que vous mentionnez ici puisque, d'une part, il est aussi cumulatif de l'exercice passé et, d'autre part, si l'on regarde spécifiquement, sur la partie fonctionnement, qui contribue pour l'essentiel à l'excédent rappelé ce soir, on le doit majoritairement à un complément de recettes de fonctionnement. Ces recettes de fonctionnement avoisinent 1,9 million d'euros de plus que ce que nous avons initialement inscrit, pour un montant de recettes d'environ 72 millions d'euros, réalisation effective de l'exercice. Il faut donc relativiser la portée de l'excédent de l'exercice 2025 en tant que tel. Ce qui contribue aussi à cet excédent, on le doit pour partie à une moindre consommation des dépenses, pour un montant légèrement inférieur à 900 000 €. À l'intérieur de cette moindre consommation de dépenses, l'on trouve, pour l'essentiel, des dépenses de personnel qui n'ont pas atteint ce que nous avons initialement estimé ou prévu, pour toutes les raisons que Patrick SÉGALAT a rappelées, c'est-à-dire des départs à la retraite, des remplacements qui, quand ils se font, s'échelonnent et qui, dans certains cas de figure, ne se produisent pas. J'ai exposé en propos liminaire la difficulté que nous rencontrons à recruter des jardiniers ; c'est une réalité, tout comme nous avons des difficultés à recruter des animateurs, et on ne recrute pas n'importe quel animateur – c'est un renvoi à l'actualité parisienne. Nous avons des candidats divers et variés, si je puis m'exprimer ainsi sans filer la métaphore. Cela contribue en effet à ce que les crédits de charges de personnel ne soient pas pleinement utilisés tels que nous les avons configurés. Mais cela démontre quand même une chose : c'est que la Ville a la capacité de déployer des moyens pour assurer le fonctionnement du service public, bien au-delà de ce que l'on peut constater dans la moyenne des autres villes. De ce point de vue, je pense que Charenton est plutôt située, s'agissant du rapport de sa dépense de fonctionnement sur sa population, dans la fourchette

haute. J'ai plutôt tendance à rappeler à l'administration qu'il faut veiller à contraindre la dépense parce que nous avons un niveau de service public, à Charenton, dans la strate de population qui nous importe, effectivement plus élevé qu'ailleurs. Vous irez progressivement constater les ratios de dépenses de fonctionnement par habitant, vous verrez que Charenton est dans la fourchette haute. C'est historique ; c'est le niveau étoffé des services publics de la Ville et c'est particulièrement le cas dans le secteur de la petite enfance. Je me tourne vers ma collègue Nicole MENOU, qui va se dire que le secteur de petite enfance est pointé mais non, il n'est pas pointé : il est seulement qualifié comme étant l'un des services de petite enfance les plus étoffés du Val-de-Marne, rapporté à sa population. Tout cela coûte excessivement cher et ce n'est pas, dans mon propos, l'expression d'une volonté de réduire. Bien au contraire, nous n'avons fait qu'étoffer le service de la petite enfance, dans cette ville, au cours du mandat précédent. L'illustration la plus marquante est la bonification de la CAF par rapport au service de la petite enfance, qui se traduit encore cette année, plus exactement au cours de l'exercice 2025, par un complément de recettes versé par la CAF parce que nous sommes considérés comme bon élève et parce que nous sommes considérés comme participant davantage que les autres à l'effort de l'accueil de petite enfance. C'est ainsi que nous avons perçu, je crois, plus de 280 000 € de bonus au titre de l'attractivité de la petite enfance, par la CAF, recette qui n'était pas initialement estimée et prévue. Tant mieux pour nous. Cela contribue effectivement à l'excédent que vous relatez.

Ensuite, s'agissant de l'exécution de l'investissement, je me situe naturellement dans les propos de Patrick SÉGALAT : conduire un projet d'investissement aujourd'hui est laborieux. Je n'incrimine pas ici l'administration communale et, au sein de cette administration, pas particulièrement les services techniques, mais c'est de plus en plus délicat. Il s'agit notamment de conduire une consultation, de se tourner vers le bon bureau d'études ou la bonne maîtrise d'œuvre, qui va effectivement configurer un projet, lorsqu'ils travaillent correctement parce qu'il arrive parfois qu'il faille les tancer ; je me tourne vers mon premier adjoint pour me rappeler que la conduite du chantier de réhabilitation, notamment de traitement thermique, de l'école Aristide Briand, nous occupe encore un petit peu aujourd'hui, et encore ce soir. Cela fait... combien ? Deux ans et demi, trois ans, qu'on est sur le sujet. Trois ans qu'on est sur le sujet et on aboutit péniblement à la fin de cette opération. Trois ans. On a mis 4 millions d'euros dans cette opération. Les moyens ne manquaient donc pas mais le calendrier est infiniment long pour toutes raisons, des avatars, des maîtrises d'œuvre pas toujours vaillantes, pas toujours vigilantes, ça existe aussi et, dans le cas de figure de l'école Briand, je le confesse volontiers, elle n'est pas vigilante ! Voilà. Cela fait que, au titre des AP/CP, on a étiré le sujet à l'envi, sur l'une des plus grosses opérations d'investissement qu'on ait eu à conduire au cours des exercices 2024-2025.

S'agissant de l'exécution pour 2025, je corrige donc un peu votre propos. Je pense qu'il faut plutôt s'honorer d'avoir atteint 11 millions d'euros d'investissement parce que, tendanciellement, vous risquez d'observer plutôt une décrue du volume d'investissement que la Collectivité sera capable de consentir au cours des années à venir, parce que la question des moyens sera aussi posée le moment venu, c'est clair.

S'agissant des excédents, je reconnais tout à fait le propos que vous venez de porter aussi, pour dire qu'on est tous là pour se réjouir ou se satisfaire

d'un excédent. Il est, de votre point de vue, important et nous devrions l'utiliser à bien d'autres choses mais, là encore, pourvu qu'on soit en capacité d'exécuter les projets d'investissement et, comme je viens de l'illustrer, ce n'est pas si simple.

Enfin, je nous félicite collectivement d'avoir, au cours de l'exercice 2025, redressé la barre. Pourquoi : parce que nous avons connu une forte décompression – j'utilise ce terme à dessein – au cours des exercices 2022 et 2023 puisque notre épargne brute était tombée à 6,5 % en 2022 et, pire, elle était tombée à 4,82 % au cours de l'exercice 2023. Jamais, jamais cette Ville n'avait connu une aussi faible épargne brute dans toute son histoire. On s'en est alarmé ; l'administration, l'élue en charge des finances et moi-même, naturellement, avons mobilisé l'ensemble des services et des élus en charge des différents secteurs durant le mandat précédent, pour dire de stopper l'effusion. Je rappelle que l'épargne brute d'une ville ne doit pas enfoncer, si possible, le seuil des 8 % d'épargne brute. Sinon, on commence à rentrer dans la zone de difficultés, dangereuse, zone rouge, etc., et, quand on y entre, il est toujours très difficile de remonter la pente. Je me permets de le dire parce que j'ai une petite expérience départementale pour vous dire que, au Département, le raisonnement de l'épargne brute – même s'il est clair que ce n'est pas la même échelle – suit le même principe. Pour l'épargne brute du Département, on raisonne en décimale. L'exercice 2024 a fini à 0,1 % d'épargne nette : sur un budget de 1,5 milliard d'euros, il nous restait, dans les comptes, dans le résultat, globalement, un demi-million d'euros.

À Charenton, nous sommes à présent dans cette situation où l'on a connu une décompression très nette puis un redressement parce qu'on a demandé aux services de fournir l'effort pour comprimer la dépense, parce que la clé de succès d'un exercice budgétaire, de son exécution, de sa durabilité, de sa longévité, de sa pérennité, c'est l'excédent de fonctionnement et c'est l'épargne brute, versus l'épargne nette. À Charenton, ce qui nous a toujours sauvés, et je reconnais dans votre propos que vous vous en félicitez, c'est le "zéro endettement". On n'a pas d'endettement, ici ; c'est ce qui sauve l'exercice. Sinon, on serait vraiment dans une grande difficulté, très clairement. Le fonds de roulement qu'il nous reste, mais qui a néanmoins été un peu consommé, un peu érodé au cours des exercices précédents, et qui l'est encore au titre de l'exercice 2025 puisque l'on a un peu puisé dans le fonds de roulement pour finir l'année, c'est cet autofinancement non seulement pour l'exercice 2026, ce qui nous évite de recourir à la dette, mais c'est surtout un autofinancement qui nous permet d'envisager le mandat avec une relative sérénité, modulo l'échéance 2027 dont personne ne sait ici quelle sera l'issue. Nul ne sait ce que sera la couleur du locataire de l'Élysée et ce que seront ses orientations en matière économique et budgétaire et, notamment, vis-à-vis des collectivités territoriales. Vous avez entendu le Premier ministre, il y a un mois, quand la crise énergétique a sonné : il a dit qu'il fallait qu'on trouve 6 milliards d'euros. Vous l'avez entendu ou lu comme moi. Il faut qu'on trouve encore 6 milliards d'euros. 6 milliards d'euros, pour un pays qui est endetté à hauteur de 1 500 milliards d'euros, ça peut paraître l'épaisseur du trait, sauf que cela pèse lourdement – 3 400 milliards d'euros, et pas 1 500 : j'ai divisé la dette par deux ! Il faut que j'appelle LECORNU, ça va lui faire plaisir ! C'est l'épaisseur du trait, les 6 milliards d'euros à rechercher, mais cela montre à quel point on est dans la panade. On ne sait donc pas, en 2027, ce qui va se produire. On ne sait pas. La préparation budgétaire du dernier trimestre 2026 va être un moment curieux à observer. Quel budget vont-ils préparer en 2027, sachant que le gouvernement actuel sera encore là pendant

quatre mois ? On dit aux collectivités : "Vous allez encore fournir l'effort pour les 6 milliards qu'il nous faut chercher pour compenser le surcoût énergétique qui va peser lourdement dans les comptes publics." On a envie de leur répondre : "Oh, les gars, arrêtez, stop, on est déjà étranglés, les uns et les autres !" Cette année, en 2026, on a échappé – on y reviendra – au DILICO parce que le Sénat a fait pression sur le Premier ministre, sur Matignon, pour éviter que nous soyons encore soumis à ce dispositif. On a payé combien, 800 000 € environ, sur l'exercice 2025, et on nous projetait, pour 2026, avant que Matignon ne fasse marche arrière, 1,2 ou 1,3 million d'euros. Mais on les prend où ? Où les prend-on ? Où les prend-on ?

Voilà ; la réalité est celle-là. Le fonds de roulement qu'il nous reste, qui est, il faut le dire, correct et, aux yeux de certaines collectivités, confortable – aux yeux d'autres collectivités, confortable – n'est surtout pas à consommer maintenant. On ne va pas jouer à la cigale alors qu'on nous promet une saison morte dans les années à venir. C'est clair, c'est ce qui nous attend. C'est au contraire pour nous permettre de passer le mandat dans de moins mauvaises conditions que beaucoup d'autres collectivités territoriales.

Enfin, Benoît GAILHAC n'est pas là ce soir pour le dire mais nous partageons cette même idée : je rappelle que, dans l'opération Charenton-Bercy, la grande opération d'aménagement, la Collectivité est identifiée pour contribuer à l'équilibre économique de la ZAC et qu'il est inscrit sur le papier, au bas mot – je parle sous le contrôle de l'administration, j'ai à peu près cela en tête – 32 ou 35 millions d'euros, de mémoire, de contribution de la Ville à cette opération, durant la décennie que comptera l'aménagement de ce quartier. 35 millions. Vous voyez, quand vous prenez le fonds de roulement et l'excédent que vous rappelez ce soir, qui avoisine ce montant, il n'en restera pas grand-chose si l'opération voit le jour. Non seulement il faudra supporter les contributions au titre de ce projet d'aménagement, mais il faudra aussi supporter les préparations budgétaires du mandat à venir, c'est-à-dire sept ans durant lesquels nous aurons encore malheureusement encore des occasions d'être un peu plus étranglés par les gouvernements qui vont se mettre en place et qui, en toute logique, auront comme feuille de route d'assainir les comptes de la Nation. Il paraît qu'il va falloir passer à la moulinette encore un peu plus la dépense publique, sans quoi, on nous menace, ici et là, de faillite générale. C'est quand même ce qu'on entend ici et là : les comptes sont au rouge partout. Les faillites d'entreprises atteignent des records. C'est une réalité. Je me permets de le rappeler ce soir. Dans ce contexte, les collectivités territoriales ne vont pas sortir grandies ni confortées, bien au contraire, mais contributrices encore, dit-on, par rapport à la situation générale du pays.

En conclusion, on a ça, c'est heureux par rapport à bien d'autres collectivités, ça va nous servir durant le mandat, en résumé, et ça nous servira aussi pour cette grande opération d'aménagement pour laquelle la Collectivité ou, plus exactement, notre budget, devra contribuer assez significativement.

Voilà ce que je souhaitais ajouter en commentaire. En tout cas, j'ai pris note de votre abstention sur ce CFU 2025 et je salue, vraiment, et je souligne cette position que je qualifie de tout à fait constructive, dans cette démarche de début de mandat.

Je vais quitter la séance puisque je ne dois pas assister à ce vote. Je rappelle seulement ce que j'ai entendu. Je vous laisse officier ; je laisse Sylvain DROUVILLÉ présider la séance.

M. DROUVILLÉ. – Juste pour quelques instants, le temps que Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur le Maire quitte la salle parce que le compte administratif étant l'exécution budgétaire, il ne peut pas influencer notre vote et voter pour sa propre exécution.

L'ensemble des groupes s'étant exprimé largement, je vais mettre aux voix. Nous devons voter, sauf erreur de ma part ; c'est bien cela ?

Qui s'abstient ? Quatre. Qui s'oppose ? Personne. Je vous remercie.

Nous pouvons rappeler Monsieur le Maire.

La délibération est approuvée à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions : Charenton verte & solidaire).

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

3 ° – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2025 – BUDGET DE LA COMMUNE 2026.

M. LEGUIL. – Ce dossier, qui nous est imposé légalement, a pour objet la reprise définitive des résultats de l'exercice 2025, pour le budget 2026 de la Commune de Charenton.

En effet, le Code général des collectivités territoriales, en l'occurrence, son article L.2311-5, dispose que les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique, ce qui vient d'être fait.

Préalablement, une reprise anticipée des résultats a été effectuée au budget primitif 2026, lors du vote du 4 février 2026.

Ce soir, il est donc nécessaire, en constatant de manière définitive les résultats 2025, de confirmer les reprises de l'excédent de la section de fonctionnement et de l'excédent de la section d'investissement, à savoir :

- Pour le résultat de fonctionnement 2025, la somme de 21 605 479,51 €.

Ce résultat est repris intégralement sur la section de fonctionnement en recettes au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

- Pour le résultat d'investissement 2025, 1 096 629,67 €.

Ce résultat est également repris intégralement sur la section d'investissement en recettes, au compte 001 "Résultats d'investissement reporté".

Pour la dernière information, l'évolution de ce même résultat d'investissement, tenant compte du solde des restes à réaliser d'investissement 2025 pour 7 270 402,39 €, s'établit à un résultat net de la section d'investissement 2025 d'un montant de 8 367 032,06 €.

M. GICQUEL. – Merci. Est-ce que cette délibération appelle des commentaires, à la suite de la présentation du CFU ? Non.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4 ° – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 240 000 € AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2026.

Mme MINART. – Chers collègues, cette délibération a pour objet l'attribution de la subvention versée par la Ville au Centre communal d'action sociale, au titre de l'exercice 2026, pour un montant de 1 240 000 €.

Votée le 4 février dernier, au budget primitif 2026 de la Commune, cette subvention constitue un élément central du fonctionnement du CCAS. Elle est versée en trois temps, sous la forme de deux acomptes de 400 000 € puis d'un solde de 440 000 €, permettant ainsi d'assurer une gestion financière sécurisée et la continuité des actions tout au long de l'année.

Pour l'exercice 2026, le budget de fonctionnement du CCAS s'élève à 1 973 282 €. La subvention municipale représentant 63 % du budget de fonctionnement de l'établissement, elle constitue sa principale ressource et garantit la mise en œuvre effective de ses missions de service public.

Au-delà de son aspect budgétaire, cette subvention traduit de manière concrète l'engagement constant de la Ville en direction des publics les plus fragilisés. Elle illustre une politique municipale de solidarité active, de proximité et d'accompagnement des habitants dans leurs parcours de vie, permettant au CCAS de déployer un ensemble d'actions comme, par exemple, le versement du complément mensuel de ressources, en faveur des seniors et des personnes en situation de handicap disposant de faibles revenus, afin de soutenir leur autonomie et leur pouvoir d'achat. Je pense également aux actions favorisant le maintien à domicile, avec le portage des repas et la prise en charge de la téléassistance sans condition de ressources et en augmentation dans un contexte de public de plus en plus nombreux, sans oublier, bien sûr, les activités proposées aux seniors afin de lutter contre l'isolement.

À noter aussi, les dispositifs d'aide aux familles, à la parentalité, par le biais de la Parent'aise, qui s'est imposée comme un lieu-ressource essentiel, enfants, parents, professionnels. J'ajouterai la série des "Pass" : Pass'Mutuelle,

dont l'affiche est actuellement visible sur les panneaux officiels de la Ville, à destination des familles monoparentales, des jeunes de moins de 25 ans, des nouveaux retraités et des auto-entrepreneurs ; Pass'Sport ; Pass'Ô Vert ; Pass'Énergie ; Pass'Activités, pour les familles monoparentales ; Pass'Vélo ; sans oublier notre coup de pouce électroménager.

N'oublions pas non plus les aides en direction des personnes en situation de fragilité sociale, dans une logique d'accompagnement global d'accès aux droits, ou encore les actions liées à la santé, comme le Sport sur ordonnance ; à l'inclusion et au handicap ; à la santé mentale, à travers le Conseil local de santé mentale (CLSM).

Enfin, je soulignerai les aides à l'installation des professionnels de santé, notamment pour les primo-installés du pôle médical Gravelle.

Bref ; il serait difficile de citer de manière exhaustive l'ensemble des actions portées par le CCAS, tant elles sont nombreuses et diversifiées.

Comme vous le voyez, cette subvention ne se limite pas à un soutien financier. Elle constitue un véritable levier opérationnel permettant au CCAS de mettre en œuvre une politique sociale globale cohérente et adaptée aux besoins des Charentonnais. Elle témoigne de la volonté de la Ville de poursuivre un accompagnement de proximité fort et solidaire auprès des personnes les plus fragilisées et dans toute leur diversité.

Il vous est donc demandé, chers collègues, de voter l'attribution de cette subvention de 1 240 000 € au Centre communal d'action sociale au titre de l'exercice 2026.

Le budget du CCAS est consultable sur le site de la Ville.

Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Avez-vous des observations ? Oui : Monsieur LHESSANI.

M. LHESSANI. – Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cette délibération propose d'attribuer une subvention de 1 240 000 € au Centre communal d'action sociale pour l'année 2026. Cette somme était déjà inscrite au budget primitif et il nous est aujourd'hui demandé d'en approuver le versement.

Nous voterons bien entendu favorablement à cette délibération car le CCAS joue un rôle essentiel, comme vous l'avez bien décrit, dans notre commune : il accompagne les personnes âgées, les familles, les personnes isolées, les habitants en difficulté et, plus largement, toutes celles et tous ceux qui peuvent traverser une période de fragilité.

Mais ce vote favorable ne doit pas nous empêcher de dire que, face à l'évolution des besoins sociaux, des précarités et du coût de la vie, cette enveloppe pourrait être renforcée. Aujourd'hui, avec une subvention de 1 240 000 €, l'effort communal en faveur du CCAS représente environ 1,9 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville, si l'on se base sur les bases de fonctionnement exposées au CFU 2025. Nous pensons qu'une Commune comme Charenton, qui

dispose, comme je l'ai dit, d'une situation financière très confortable et d'excédents importants, pourrait se fixer un objectif plus ambitieux, par exemple, porter progressivement la contribution du CCAS à 2,5 ou 3 % des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui n'est pas une explosion des dépenses mais permettrait de renforcer concrètement les politiques de solidarité. À titre indicatif, un objectif de 2,5 % représenterait environ 1,6 million d'euros ; un objectif de 3 %, environ 1,9 million d'euros.

Cela donnerait au CCAS des moyens supplémentaires pour agir sur des sujets très concrets, sur les sujets actuels : l'isolement des personnes âgées, l'accès aux droits, les aides d'urgence, la précarité énergétique, l'accompagnement des familles, des jeunes et des personnes en difficulté.

Comme nous l'avons dit, la Ville dispose de marges financières importantes. Je vous ai écouté ; l'idée n'est pas de dépenser mais le CCAS joue un rôle important. Notre demande est donc très simple : que la subvention du CCAS ne soit pas uniquement reconduite d'année en année mais qu'elle fasse l'objet d'une vraie réflexion dans une trajectoire de renforcement de ses moyens.

Nous voterons donc pour cette délibération mais nous souhaitons le renforcement des moyens du CCAS.

Merci.

M. GICQUEL. – Merci. Murielle MINART va répondre.

Mme MINART. – On peut toujours souhaiter aller plus loin et donner davantage ; je l'entends. Il s'agit ici d'une subvention qui reste constante, comme vous venez de le préciser. Mais dans un contexte budgétaire contraint tel que celui que nous connaissons aujourd'hui, le maintien de cette enveloppe dédiée au secteur social constitue un choix fort et pleinement assumé.

De plus, il faut savoir que le budget prévisionnel du CCAS, quant à lui, est en augmentation permanente. Il était de 1 858 000 € en 2024 ; il est aujourd'hui de 1 973 000 €, avec un très fort investissement de nos services, qui font un travail remarquable, dans la recherche des financements extérieurs venant en complément de la subvention. Ceux-ci sont en forte augmentation, passant de 45 212 € en 2021 à 225 108 € en 2025.

Alors, oui, cette subvention comme le budget du CCAS traduisent parfaitement notre engagement auprès des Charentonnais les plus fragilisés et dans toute leur diversité, ne laissant personne au bord du chemin.

Merci.

M. GICQUEL. – Je vais laisser la parole à Chantal LEHOUT-POSMANTIER, qui voulait aussi commenter.

Mme LEHOUT-POSMANTIER. – Il faut aussi savoir que l'action sociale ne s'arrête pas au seul CCAS. Vous savez, par exemple, que la gestion de la résidence est portée par la Ville et pas par le CCAS. C'est aussi cela, l'action sociale ; il ne faut pas l'oublier.

M. GICQUEL. – Les exemples sont nombreux ; de la même manière, nous pourrions aussi rattacher une partie des actions qui sont portées dans le domaine de la petite enfance au titre des actions de solidarité. Je pense à La Passerelle, qui a été créée il y a deux ans environ, ainsi qu’au dispositif du réseau Petite enfance, qui se tourne plus volontiers vers des familles parfois en difficulté.

Si nous devions effectivement agréger davantage, l’on s’apercevrait que le budget de l’action sociale est plus étoffé qu’il ne l’est au sens strict du budget du Centre communal d’action sociale, et considérant par ailleurs que les dépenses de personnel n’y sont pas rattachées. Là aussi, les effectifs liés aux politiques de solidarité sont contenus dans le chapitre 012 du budget général de la Ville.

Je propose de mettre aux voix. Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Unanimité ; merci.

La délibération est approuvée à l’unanimité.

5 ° – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES AU TITRE DE L’ANNEE 2026.

M. GICQUEL. – Ce point sera présenté par Fabien BENOÎT.

Oui, pardon : Madame MARSAUD.

Mme MARSAUD. – Désolée d’interrompre la séance mais, ayant un intérêt dans l’une des associations concernées, je souhaite me retirer, le temps de l’échange et de la délibération. Je ne prendrai donc pas part au vote.

M. GICQUEL. – D’accord. C’est noté. Merci de votre démarche.

Je pense que vous pouvez tout à fait rester en séance.

Vous préférez vous mettre en retrait, très bien ; comme je l’ai fait pour le CFU, très bien, d’accord.

Cela va durer plus longtemps pour vous, malheureusement !

Monsieur Fabien BENOÎT va nous présenter cette délibération.

M. BENOÎT. – Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, lors de l’approbation du budget primitif 2026, le Conseil municipal a validé l’enveloppe dédiée aux subventions associatives. Chacun des 78 dossiers reçus a fait l’objet d’une analyse individuelle prenant en compte des critères précis : le nombre d’adhérents, avec la part de Charentonnais ; la santé financière de l’association ; sa vie démocratique et son organisation interne ; la qualité de ses projets ; son rayonnement et sa notoriété ; enfin, son utilité publique et sa contribution à l’animation locale, comme, typiquement, le forum des Associations.

Je tiens à saluer le travail remarquable des services municipaux et, plus particulièrement, celui de Isabelle VANDENBERGHE, Thomas BILLY, qui nous a rejoints récemment, Valérie DRÉNO et tous les directeurs de pôle, et des autres élus de secteurs pour l'étude et l'analyse de ces demandes. Il y a beaucoup de documents et d'éléments à absorber.

Ce soir, nous statuons sur la répartition des subventions entre les neuf secteurs associatifs charentonnais. Je souligne que ces aides financières ne représentent qu'une partie du soutien municipal : la Ville met également à disposition des équipements, une logistique adaptée et participe depuis 2006 au financement des Chèques Vacances, 51 527 € en 2026, comme nous l'avons voté en avril.

En règle générale, les subventions 2025 sont reconduites.

Pour le secteur de la vie associative, cela concerne six associations et le budget de fonctionnement est de 51 900 €.

Pour le secteur des jumelages, la subvention de fonctionnement est de 19 300 € ; s'y ajoutent 1 800 € de subventions périscolaires et 7 200 € d'actions spécifiques, pour un montant total de 28 300 €.

Les associations du développement durable sont au nombre de six. Les subventions de fonctionnement s'élèvent à 6 200 €.

Les associations patriotiques sont également au nombre de six, pour un montant de subvention de fonctionnement de 2 200 €.

Pour l'éducation, il y a six associations et des subventions de fonctionnement pour 6 000 €.

Pour la vie des seniors, trois associations sont concernées et leurs subventions de fonctionnement s'élèvent à 20 300 €.

Pour le secteur social, il y a quinze associations, avec 38 750 € de subventions de fonctionnement et 2 500 € d'actions spécifiques, soit un total de 41 250 €.

Pour les sports, il y a vingt-sept associations concernées, pour un total de 425 300 €, 2 610 € pour le projet "Bouge ta classe", 16 150 € de subventions scolaires, 33 780 € pour les subventions périscolaires et 22 900 € d'actions spécifiques, ce qui fait un total, pour les associations sportives, de 500 740 €.

Pour la culture, les associations concernées reçoivent une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 800 €, avec des subventions périscolaires de 5400 €, portant le total à 26 200 €.

Au global, l'imputation budgétaire est donc de 734 617 €, dont 642 277 € de subventions de fonctionnement, 2 610 € pour "Bouge ta classe", 16 150 € de subventions scolaires, 40 980 € de subventions périscolaires et 32 600 € d'actions spécifiques.

Je termine sur un dernier chiffre à retenir : au-delà de ces subventions, et comme je l'ai dit en préambule, la Ville offre un soutien en nature évalué à près de 2 843 000 € : salles, équipements – largement sportifs, du reste- ou transport, c'est une aide concrète majeure pour le dynamisme de notre tissu associatif. Je pense qu'il faut tous se le rappeler.

Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci pour cette présentation. Avez-vous des remarques ?

Oui, Madame LECLERC.

Mme LECLERC. – Monsieur le Maire, chers collègues, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Il nous semble qu'il y a une disproportion entre les subventions allouées à la culture ou à la transition écologique – au maximum 5 000 € pour certaines associations – et celles allouées au sport – des subventions de plus de 100 000 € pour certaines. Bien sûr, nous savons que les subventions sont octroyées au mieux à hauteur de celles demandées par les associations ; nous sommes au courant de cela.

Au moment où la Municipalité trouve dommage que les Charentonnais n'aillent pas plus au théâtre municipal, il serait peut-être temps de subventionner le monde de la culture, à commencer par les associations.

Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Delphine HERBERT souhaite répondre.

Mme HERBERT. – Écoutez, les associations culturelles sont très suivies et soutenues. On leur donne ce qu'elles demandent et on est là s'il y a un problème, on les accompagne sans cesse et sans faute.

M. GICQUEL. – Je vais proposer, au-delà de ce commentaire, de mettre aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstentions ? Vous avez encore le droit de réfléchir !

D'accord. Trois. Très bien, merci.

Je salue Isabelle VANDENBERGHE et Thomas BILLY pour la conduite de ce dossier, sous la houlette de Loïc LE MERCIER.

Nous allons rappeler notre collègue. Merci.

La délibération est approuvée à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions : Charenton verte & solidaire).

Madame MARSAUD n'a pas pris part au vote.

6 ° – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL, DECISION DU MAINTIEN DU PARITARISME ET DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE CONCERNANT LE COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST).

M. SÉGALAT. – Ce dossier intéresse le Comité social territorial, instance paritaire qui réunit les représentants du personnel élus et les représentants de la Collectivité et qui a été institué par la Loi de transformation de la fonction publique de 2019. C'est donc un rouage essentiel du droit à la participation des fonctionnaires à la détermination de leurs conditions de travail, ainsi renforcé au sein des instances de dialogue social. Il est issu de la fusion du Comité technique et du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, historiquement connu sous le sigle CHSCT. Le CST a vu le jour lors du dernier renouvellement général des instances de la fonction publique, en décembre 2022.

Ce qui nous intéresse ce soir, ce sont les prochaines élections professionnelles du 10 décembre 2026. Il appartient au Conseil municipal de fixer, pour cette instance, le nombre de représentants du personnel mais aussi de se prononcer sur le maintien du paritarisme ainsi que sur le recueil de l'avis du collège des représentants de la Collectivité, après avoir concerté les organisations syndicales locales au cours d'une réunion dédiée, le 7 mai dernier, à la préparation de ces mêmes élections professionnelles.

Trois items nous intéressent dans cette délibération :

- Tout d'abord, le nombre de représentants du personnel au CST : en effet, lorsque l'effectif est compris dans une fourchette de 200 à 999 agents, le nombre de représentants peut être fixé entre 4 et 6. Il est donc proposé de maintenir le fonctionnement existant, à savoir, 6 représentants titulaires et autant de suppléants, notre effectif étant figé, au 31 décembre, à 620 agents potentiellement votants.
- Ensuite, le nombre de représentants du personnel de la Formation spécialisée en matière de santé, sécurité, conditions de travail : pour votre information, les collectivités employant au moins 200 agents doivent instituer cette formation spécialisée, ex-CHSCT. C'est donc une émanation de l'instance principale dont le nombre de représentants du personnel titulaires est proposé à l'identique, pour être cohérent, à celui des représentants du personnel titulaires du CST.
- Enfin, le paritarisme et l'avis des représentants de la Collectivité : ce dernier volet porte sur le maintien du paritarisme numérique entre les deux collèges, donc entre les représentants des élus du personnel et les représentants de la Collectivité, pour qu'il y ait exactement le même nombre, et sur le maintien du vote du collège employeur. Cela paraît un peu surprenant mais il faut délibérer pour que le collège côté employeur puisse être pris en compte.

Pour conclure, lors de cette consultation avec les organisations syndicales qui étaient présentes le 7 mai dernier, ces dernières se sont prononcées favorablement, à l'unanimité, au maintien du nombre maximal de 6 représentants

titulaires au CST, comme dans sa formation spécialisée, ainsi qu'à la parité numérique et au recueil de l'avis des représentants de la Collectivité.

Merci, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Est-ce que cette délibération appelle des commentaires ? Non.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7 ° – MISE EN PLACE DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (CLSPD-R).

M. TURANO. – Il s'agit de la mise en place du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation ; plus que sa mise en place, c'est une reconduction, un renouvellement de l'instance.

Ce conseil local constitue une instance de concertation et de coordination des actions menées à l'échelle communale en matière de sécurité, de prévention de la délinquance et de prévention de la radicalisation.

Depuis 2016, la Commune de Charenton-le-Pont assure directement la mise en œuvre de ce Conseil local de sécurité. À la suite du renouvellement du Conseil municipal intervenu en mars 2026, il convient de procéder à la mise en place de cette instance pour la nouvelle mandature.

Le CLSPD-R est présidé par le maire et réunit notamment les représentants de l'État, les acteurs institutionnels concernés (autorité judiciaire, forces de sécurité, services sociaux et éducatifs), ainsi que les partenaires locaux impliqués dans les actions de prévention. Il constitue un lieu d'échange, d'analyse et de coordination des politiques publiques en matière de sécurité.

À ce titre, le Conseil de sécurité a notamment pour missions :

- D'établir un diagnostic local de sécurité ;
- De définir et suivre les orientations en matière de prévention de la délinquance et de prévention de la radicalisation ;
- De coordonner l'action des différents partenaires ;
- D'évaluer les dispositifs mis en œuvre.

La composition détaillée du CLSPD-R sera fixée par arrêté du maire, conformément aux dispositions en vigueur.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal – pardon – de décider de la mise en place du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation de la Commune de Charenton-le-Pont.

Merci.

M. GICQUEL. – Très bien. Nous ne sommes pas encore dans le curatif ! Merci.

Avez-vous des observations ? Oui : Monsieur LHESSANI.

M. LHESSANI. – Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous voterons favorablement cette délibération concernant la mise en place du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Cette instance est utile car elle doit permettre de coordonner les acteurs locaux, les services de l'État, les forces de sécurité, les services sociaux et éducatifs et les partenaires de terrain, autour d'un diagnostic partagé et d'actions de prévention.

Nous souhaitons cependant insister sur un point : la sécurité ne doit pas être abordée uniquement sous l'angle répressif ou de surveillance. Elle doit aussi et surtout passer par la prévention, l'accompagnement social, l'éducation, la médiation, le soutien aux familles et le travail de terrain avec les jeunes.

Nous serons donc attentifs à la place donnée aux acteurs de prévention, aux associations et aux professionnels de terrain.

Pour nous, ce Conseil local de sécurité est un véritable outil de dialogue, d'analyse et de prévention, et pas seulement une instance formelle.

Nous voterons donc pour cette délibération.

Merci.

M. GICQUEL. – Merci. Je passe la parole à Monsieur TURANO.

M. TURANO. – Je vous remercie de confirmer exactement ce qui a été présenté, avec l'objectif à atteindre. Merci.

M. GICQUEL. – Monsieur LHESSANI souhaite demander à nouveau la parole. Allez-y, je vous en prie : je vous donne la parole.

M. LHESSANI. – Je veux simplement redire que nous serons attentifs à la place donnée aux acteurs de la prévention.

M. GICQUEL. – Très bien. Je crois que c'est noté.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité ; je vous en remercie.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8 ° – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL).

M. GICQUEL. – Deux changements vous sont proposés.

Nous avons initialement délibéré pour intégrer Pascal TURANO au sein de l'instance. Or je souhaite qu'il la préside et, pour qu'il la préside, il ne peut y siéger. Par conséquent, je le retire de la liste initiale et j'y intègre, en remplacement, Christophe GALOTTE, qui siégera comme il siège d'ailleurs à la Commission d'appel d'offres, au sein de la Commission consultative des services publics locaux. Ainsi, je pourrai, par arrêté, installer Pascal TURANO comme président de cette même instance.

Par ailleurs, la personne qui était représentante d'associations locales au titre du Club Gravelle Entreprendre s'est désistée. En remplacement de Laurent MARTINEZ, il est proposé une autre représentante du club, en l'occurrence, Valérie PASQUIER.

Voilà donc les modifications liées à la Commission consultative des services publics locaux.

Cela appelle-t-il des remarques, des observations ? Non.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

9 ° – CREATION DE LA DISTINCTION DE "CITOYEN D'HONNEUR DE LA VILLE DE CHARENTON-LE-PONT".

M. GICQUEL. – C'est une novation qui vous est proposée ce soir, en l'occurrence, l'instauration d'une distinction de "Citoyen d'honneur de la Ville de Charenton", qui pourrait effectivement honorer tel ou tel citoyen de cette ville ou telle ou telle personnalité, pourquoi pas extérieure, qui aurait contribué de près, à travers son engagement, son parcours ou son attachement à la commune, à son rayonnement ou plus simplement à la vie locale.

Il ne s'agit pas pour nous d'inscrire à tous les ordres du jour des conseils municipaux des six ou sept prochaines années un Citoyen d'honneur, mais bel et bien de distinguer parmi les citoyens d'honneur ceux qui répondront à quelques-uns des critères qui sont proposés ici.

En tout cas, le principe est présenté ce soir sur cette distinction que je souhaite instaurer. J'aurai l'occasion, prochainement, de pouvoir distinguer l'un de nos concitoyens, malheureusement décédé depuis, qui s'est particulièrement illustré vis-à-vis de la Ville. J'aurai l'occasion de vous présenter ce contexte.

Ce n'est évidemment pas une distinction que je pourrais qualifier d'officielle et reconnue comme telle. Néanmoins, c'est une faculté que certaines collectivités utilisent.

Cela appelle-t-il des commentaires ? Oui : Monsieur RENAULT.

M. RENAULT. – Merci, Monsieur le Maire ; chers collègues.

Nous voterons en faveur de cette délibération et de la création de cette distinction qui tient du symbolique comme sa présentation l'indique.

Nous souhaiterions toutefois que soient apportées des précisions complémentaires, certains points n'étant pas abordés.

Nous saluons la volonté de mettre en valeur les citoyennes et les citoyens qui, par leur engagement, leur parcours ou leur attachement à Charenton, ont contribué positivement à notre ville et à son rayonnement. Toutefois, il y a une grande inconnue : qui peut proposer des noms au Conseil municipal ? Uniquement Monsieur le Maire, uniquement la majorité, nous, membres de l'opposition ? Les associations peuvent-elles proposer des noms ? De simples citoyennes et citoyens peuvent-ils nous proposer d'honorer telle ou telle personne ? Un tri sera-t-il effectué par l'une des commissions municipales ? Quelle commission municipale ? La Commission des Finances, où cette délibération a été précédemment étudiée ? La Commission Famille et Solidarités, si une personne du secteur des seniors est honorée ? Des dossiers devront-ils être déposés et quel sera leur contenu ?

Par ailleurs, nous sommes d'accord avec vous : cette reconnaissance honorifique se doit d'être rare pour qu'elle ne soit pas dévoyée.

Nous voterons donc bien évidemment pour.

Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Je partage tout à fait votre conclusion : elle sera rare et ne sera pas dévoyée. Par conséquent, je n'irai pas distribuer des dossiers de type Légion d'Honneur ou Ordre national du Mérite, dont une promotion est récemment tombée. Il ne s'agit pas de cela. En revanche, si, effectivement, vous avez une proposition à formuler vis-à-vis d'un citoyen qui aurait répondu aux critères que je viens de rappeler, je vous laisse toute possibilité de me saisir. Il me reviendra effectivement d'arbitrer sur la légitimité de telle ou telle proposition mais, encore une fois, ce sera une démarche tout à fait réduite, en tout cas rare, dans l'exercice de ce mandat.

Il n'y aura donc pas de dossier proposé par l'administration ou la Municipalité à cet égard, qui se passerait sous le manteau dans cette ville pour ensuite atterrir sur le bureau du maire, qui aurait ce sujet de plus à traiter. Ce n'est pas ce dont il s'agit, sans quoi, je ne présenterais pas cette délibération ce soir, en plus du reste à faire.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Abstentions ? J'ai compris que c'était l'unanimité ; je vous en remercie.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

10 ° – CANDIDATURE AU LABEL "MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE".

M. DROUVILLÉ. – Depuis plusieurs années, notre Ville soutient activement l'action "Lire et faire lire" en partenariat avec l'UDAF et la Ligue de l'enseignement.

Le principe est extrêmement simple mais, je crois, d'une très grande richesse humaine. Ce sont des bénévoles de 50 ans et plus qui se rendent de manière hebdomadaire dans nos crèches, dans nos écoles maternelles, dans nos écoles élémentaires, dans nos centres de loisirs, pour lire des histoires aux enfants, tout simplement. C'est un moment privilégié, pour avoir pu y assister, qui stimule notamment le goût de la lecture, le goût du livre, développe l'imaginaire de nos enfants et renforce le lien social entre les générations.

Sur l'année 2025/2026, ce sont dix-sept bénévoles charentonnais qui ont été mobilisés sur cette opération. Ce dynamisme a d'ailleurs valu à notre Commune, je vous le rappelle, de recevoir un diplôme d'honneur de la part de l'Association des Maires de France lors de la précédente session.

Aujourd'hui, je vous propose d'aller un peu plus loin et de solliciter officiellement le label national "Ma Commune aime lire et faire lire". En postulant ce label, nous nous obligeons officiellement à poursuivre le travail et à aller encore plus loin dans cette formidable illustration de la solidarité intergénérationnelle à Charenton-le-Pont.

Il vous est donc demandé d'approuver cette démarche et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer notre candidature officielle.

M. GICQUEL. – Merci. Avez-vous des observations ? Non.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

11 ° – APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION AMICALE DU 3^E ÂGE (A3A).

Mme LEHOUT-POSMANTIER. – Monsieur le Maire ; chers collègues.

Cette délibération concerne l'approbation d'une convention d'objectifs entre la Commune et l'association de l'Amicale du 3^e Âge, dite A3A.

Conformément à la réglementation applicable aux subventions supérieures à 23 000 €, il est nécessaire de formaliser les engagements réciproques entre la Ville et l'association par une convention.

L'association A3A joue un rôle important dans l'animation de la vie sociale de nos seniors. Elle propose, tout au long de l'année, des activités

culturelles, des loisirs, des temps de convivialité ainsi que des actions ponctuelles comme des repas et la distribution des cadeaux de Noël.

La convention proposée est conclue pour une durée de deux ans à compter de 2026. Elle précise les modalités du partenariat entre la Commune et l'association, en cohérence avec notre politique municipale en faveur des aînés.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Merci beaucoup.

M. GICQUEL. – Merci. Est-ce que cette délibération appelle des commentaires ? Non.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

12 ° – APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE ET BOIS POUR L'ANNEE 2026 – DISPOSITIF DE MEDIATION SOCIALE.

Mme LONGUÈVE. – Nous constatons une évolution des usages de l'espace public, la persistance de situations de tension et, parfois, malheureusement, la survenue d'incivilités dans les comportements. Nous en sommes, d'une part, nous-mêmes témoins et il nous semble, d'autre part, que c'est l'un des premiers sujets de préoccupation des Charentonnais.

Dans ce contexte, la Ville fait le choix de renforcer, depuis plusieurs années, son action en matière de prévention et de tranquillité publique, en développant un dispositif de médiation sociale de proximité. Ce dispositif, complémentaire des interventions des services municipaux, tels que l'espace Jeunesse, et des partenaires institutionnels, comme la police municipale, vise à apporter des réponses adaptées aux situations du quotidien, à favoriser le dialogue et à prévenir les conflits, en particulier auprès des jeunes publics. Il participe pleinement à la politique municipale de sécurité et de cohésion sociale.

Pour illustrer l'action de notre médiation de rue en 2025, nous avons pu bénéficier de l'intervention et de la mobilisation de médiateurs, entre un et trois médiateurs selon les besoins, cinq jours par semaine, avec une présence renforcée les mercredis et les samedis sur sept secteurs prioritaires et les abords des établissements scolaires. Ils ont pu mener et organiser certains événements fédérateurs comme, par exemple, une rencontre de football en lien avec le CAP Charenton en juin dernier. Ils ont aussi permis de désamorcer de nombreuses situations de tension, de repérer des jeunes en situation de vulnérabilité, pour pouvoir engager de premières orientations. Ils ont pu améliorer le climat relationnel dans les espaces publics qu'ils ont investis.

Dans ce cadre, la Commune s'inscrit dans un partenariat avec l'Établissement public territorial Paris Est Marne et Bois, qui reconnaît l'intérêt de ces actions à l'échelle du territoire et apporte son soutien financier à leur mise en œuvre.

Pour l'année 2026, ce partenariat se traduit par la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens, prévoyant l'attribution d'une subvention de 50 000 € au bénéfice de la Commune, afin de soutenir et de poursuivre les actions de médiation et de prévention conduites localement.

Cette convention encadre les engagements respectifs des parties, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation des actions mises en œuvre : points réguliers, échanges, suivi précis de l'évolution des situations auxquelles la médiation sociale est confrontée.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les termes de la convention à conclure avec l'EPT Paris Est Marne et Bois et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document y afférent.

Merci, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Cette délibération appelle-t-elle des commentaires ? Non.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité ; je vous en remercie.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

13 ° – APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC LE CONSERVATOIRE DE DRANCY ET AVEC L'ASSOCIATION L'IMPROVISOIRE POUR LE PROJET "ORALITE ET DEAMBULATION".

Mme HERBERT. – Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer deux conventions de partenariat culturel portées par la médiathèque des Quais, autour d'un projet "Oralité et Déambulation".

Ce projet s'articule autour de la transmission, de la création artistique et de l'ouverture pluridisciplinaire.

La première convention sera contractée avec le conservatoire de musique, danse et art dramatique de Drancy, qui proposera une lecture publique de la comédie sociale "*Kroum l'Ectoplasme*", de Hanokh Levin, par sept élèves du cycle 2, le 19 juin prochain, à 20 h 00, à la médiathèque des Quais.

La deuxième convention sera contractée avec l'association L'Improvisoire. C'est la compagnie du professeur d'art dramatique du conservatoire de Drancy, Emmanuel HOUZÉ, qui se produira avec six comédiens à la médiathèque au printemps 2027, en lien avec les élèves de l'école d'art Pierre Soulages, qui fabriqueront les décors.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Cette délibération appelle-t-elle des commentaires ? Non.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité ; je vous remercie.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

14 ° – APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONTRATS DE SPECTACLES AFFERENTS A LA SAISON ARTISTIQUE 2026/2027.

Mme HERBERT. – Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de spectacle relatifs à la saison 2026-2027 au T2R.

Au cours de la saison 2025/2026, quasiment écoulee, nous constatons certains points, notamment une baisse de la fréquentation du T2R qui s'inscrit dans une tendance générale au plan régional mais aussi national des lieux de diffusion de spectacles vivants. Les comportements des publics ont changé depuis la crise sanitaire ; les publics n'ont pas encore renoué avec leurs habitudes de sorties au théâtre et arbitrent davantage leurs sorties avec une concurrence forte entre les lieux culturels dans un contexte d'inflation.

Nous avons aussi constaté une densité forte, au cours de cette saison, même si les spectacles étaient de qualité, avec une offre ambitieuse et diversifiée. Cette densité a certainement dû nuire à la capacité de communication de l'équipe.

Face à ce diagnostic, la saison 2026/2027 opère un ajustement stratégique délibéré, avec moins de spectacles mais mieux ciblés, avec une logique d'attractivité et la programmation de plusieurs spectacles têtes d'affiche, comme "*L'Expérience théâtrale*", "*Le Fantôme de l'Opéra*", "*Le Malade imaginaire*", Mélissa LAVEAUX ou "*Bach au Cinéma*" avec l'Orchestre national d'Île-de-France. Ces spectacles sont destinés à jouer un rôle d'appel et à dynamiser la fréquentation globale.

La programmation reste néanmoins résolument ouverte à la découverte et à la diversité des écritures artistiques.

Le lien avec les publics scolaires est maintenu, avec une programmation spécifique sur le temps scolaire pour accueillir les écoles de la ville. Le lien avec les résidences d'artistes est maintenu et renforcé, avec des artistes associés à la saison. Ce lien est très important pour fidéliser à long terme et pour ancrer au niveau du territoire car la programmation ne se suffit pas à elle-même.

Vous retrouverez le tableau avec le détail des contrats à signer pour la saison 2026/2027 dans la note jointe.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Cette délibération appelle-t-elle des commentaires ? Non.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

15 ° – ACTUALISATION DES TARIFS DES SPECTACLES DU THEATRE DES 2 RIVES A COMPTER DE LA SAISON ARTISTIQUE 2026/2027.

Mme HERBERT. – Nous enchaînons avec les tarifs du T2R.

Le "Pass Adulte" à 15 € et le "Pass Réduit" sont maintenus mais ils sont désormais conditionnés à l'achat d'au moins deux spectacles pour encourager et fidéliser le public à venir au moins deux fois au théâtre.

Nous proposons aussi une nouvelle offre de fidélisation : à partir du troisième spectacle acheté, le quatrième est proposé à 1 € dans les spectacles de catégorie C.

Nous créons un nouveau tarif pour les 18-26 ans, pour motiver et dynamiser les jeunes, pour les associations et pour les groupes d'étudiants de dix personnes minimum.

Enfin, nous augmentons la grille tarifaire, les nouveaux montants étant compris entre 48 € et 32 € pour les pleins tarifs des catégories A+ jusqu'à B, et de 32 et 27 € pour les tarifs réduits des catégories A+ et A. Il faut bien entendre que ces tarifs sont sans les "Pass".

Voilà, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Cette délibération appelle-t-elle des commentaires ? Oui : Madame LECLERC.

Mme LECLERC. – Je vais m'exprimer pour les délibérations 15 à 18, l'ensemble de ces délibérations portant sur les tarifs.

Nous allons voter pour ces délibérations. Cependant, bien que nous sachions qu'il existe des tarifs spéciaux pour certaines personnes qui ne peuvent pas payer le tarif plein, il serait intéressant d'élargir ces tarifs à d'autres, comme les bas salaires et, pourquoi pas, pour les plus précaires, aller jusqu'à la gratuité.

Voilà ; merci beaucoup.

M. GICQUEL. – Delphine HERBERT va vous répondre.

Mme HERBERT. – Il est difficile de répondre de façon globale car chaque équipement a sa grille tarifaire. Il existe des gratuités au niveau des médiathèques, pour les Charentonnais et ceux qui travaillent à Charenton. Ensuite, nous ne pouvons pas tout mettre gratuit ; ce n'est pas possible.

M. GICQUEL. – Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? J'ai compris qu'il y avait un vote favorable. Très bien.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

16 ° – ACTUALISATION DES TARIFS APPLICABLES AUX USAGERS DES MEDIATHEQUES.

Mme HERBERT. – L'on parlait justement des médiathèques. Je vous rappelle la gratuité pour les Charentonnais, pour les demandeurs d'emploi, RSA, personnes en situation de handicap, jeunes scolarisés à Charenton et extérieurs mais travaillant à Charenton. Ces publics ont accès gratuitement à la médiathèque.

Nous décidons d'augmenter un petit peu les tarifs dans la logique de la politique de la Ville de 0,8 %, uniquement pour les tarifs "extérieurs". Cela porte le tarif à 15,40 € pour les 0-25 ans et à 30,70 € pour les plus de 26 ans.

Nous augmentons également légèrement les tarifs en cas de perte de documents.

Vous avez la grille dans la note.

Voilà, Monsieur le Maire, pour les médiathèques.

M. GICQUEL. – Merci. Avez-vous des commentaires éventuels ? Non.

Je mets aux voix. Unanimité, si j'ai bien compris, sur ces dossiers.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

17 ° – ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX (PERI ET EXTRASCOLAIRES, CONSERVATOIRE, ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES, SERVICE JEUNESSE).

M. DROUVILLÉ. – Je présenterai cette délibération sous le contrôle attentif de ma voisine de droite puisque cela concerne notamment des équipements culturels.

Je souhaite néanmoins vous rassurer – enfin, je ne sais pas si cela vous rassure : on ne prévoit pas la gratuité mais, *a minima* pour la rentrée prochaine, la Municipalité a fait le choix de la stabilité sur ces tarifs pour l'essentiel car, qu'il s'agisse de la restauration scolaire, des accueils du matin et du soir, du conservatoire ou des ateliers artistiques, les grilles tarifaires de base restent globalement inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Je signale aussi, et cela a son importance, que nous maintenons bien sûr l'application rigoureuse du quotient familial et du TSI pour maintenir l'équité qui, comme vous le savez, est pour nous une valeur, un principe qui nous est cher.

De la même manière, nous maintenons l'abattement spécifique pour les enfants bénéficiant des protocoles PAI, qui est reconduit à l'identique.

La principale nouveauté dans cette délibération concerne l'évolution pédagogique de l'école d'art Pierre Soulages et, par conséquent, ses conséquences tarifaires. L'objectif est d'harmoniser nos intitulés, nos pratiques tarifaires et nos tarifs entre les disciplines enseignées au sein de ce très bel établissement.

Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Pas de commentaire ?

Je mets donc aux voix. Ni vote contre, ni abstention ? Unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

18 ° – REVALORISATION DES TARIFS ET DROITS D'ENTREE DE LA PISCINE MUNICIPALE.

M. BENOIT. – La présente délibération consiste à proposer une revalorisation des tarifs et droits d'entrée de la piscine municipale, à hauteur de 0,8 % au regard de la réactualisation des tarifs des services usagers.

Comme cela a été indiqué dans la note, ce pourcentage correspond à l'indice des prêts à la consommation harmonisé, appliqué à la révision des tarifs de location des équipements municipaux lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre dernier.

Il est par ailleurs proposé d'arrondir au dixième d'euro le plus proche ces nouvelles tarifications de façon à faciliter le rendu de monnaie à la caisse lorsque les usagers payent en espèces.

Dans ce contexte, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter ces nouveaux tarifs.

Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Pas d'autre commentaire ? Unanimité sur ce dossier.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

19 ° – APPROBATION DES CONVENTIONS ACTUALISEES DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES A TITRE GRACIEUX ET A TITRE PAYANT.

Mme PORTE. – La présente délibération concerne l'approbation des conventions actualisées de mise à disposition des installations sportives, à titre gracieux et à titre payant.

Notre Ville, propriétaire des équipements sportifs que chacun connaît – gymnases, piscine, stades – met ces installations à la disposition d’organismes sportifs et d’organismes publics ou privés, pour l’exercice de leurs activités sportives, dans des conditions définies. Ces organismes participent au développement des pratiques physiques et sportives et à l’animation de la commune. Pour rappel, demain, ce sera le meeting de l’athlétisme, toute l’après-midi.

Ces mises à disposition peuvent être accordées à titre gratuit ou donner lieu à une facturation, dont les tarifs sont fixés par délibération du Conseil municipal. Afin de préciser le cadre d’utilisation de ces installations, une convention de mise à disposition est établie. Elle définit les modalités d’utilisation des équipements sportifs et des matériels associés.

Les modèles de conventions, qu’elles soient conclues à titre gratuit ou payant, ont été actualisés lors d’une séance du Conseil municipal le 25 mai 2022. Une nouvelle mise à jour apparaît nécessaire et porte sur les points suivants :

- La création d’un article (article 3) relatif à l’organisation d’événements et au prêt de matériel ;
- La précision de la durée de la convention (article 4), désormais fixée de date à date, en remplacement de la notion de saison sportive ;
- L’ajout, dans les conditions d’utilisation (article 7), d’une disposition prévoyant que toute dégradation entraînera le remplacement du matériel ou des équipements aux frais de l’utilisateur concerné ;
- Le rappel, pour la mise à disposition à titre gratuit, dans les dispositions financières (article 9), que la mise à disposition gratuite d’infrastructures constitue une subvention, au même titre qu’une aide financière directe ;
- Le rappel, pour la mise à disposition à titre payant, dans les dispositions financières (article 9), que la facturation est établie sur la base des créneaux effectivement attribués tels que définis dans le planning ou état récapitulatif conjointement validé.

Les modifications apportées sont surlignées en jaune dans chacun des modèles de convention, qui sont joints.

Il est donc proposé au Conseil municipal d’approuver ces actualisations et d’autoriser Monsieur le Maire à signer les deux modèles de convention relatifs, d’une part, à la mise à disposition à titre gratuit et, d’autre part, à la mise à disposition à titre onéreux.

Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ?

Oui : Madame MARSAUD.

Mme MARSAUD. – Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, nous voterons en faveur de cette délibération.

Nous souhaitons, en complément, vous proposer de réfléchir à une innovation que d'autres communes ont mise en place : c'est la mise à disposition d'installations sportives charentonnaises sur créneaux réservés et potentiellement hors créneaux réservés aux associations, hors secteur associatif. Les Charentonnaises et Charentonnais, notamment les jeunes, pourraient ainsi pratiquer une activité physique ou sportive sans avoir besoin de s'inscrire ou s'y inscrire en complément d'une pratique associative. Cela pourrait se faire, par exemple, sur le modèle de la piscine, sans nécessité de réserver ou, comme ce que d'autres communes ont mis en place, avec l'obligation de réserver un créneau à l'avance, qui peut se faire via une plateforme numérique, en ligne. C'est en tout cas une piste de réflexion que nous vous suggérons d'expertiser si vous retenez cette idée.

Merci.

M. GICQUEL. – Je propose que Fabien BENOÎT apporte une première réponse à votre proposition.

M. BENOÎT. – Merci, Monsieur le Maire.

Je me rappelle que c'est un sujet dont on a un peu commencé à discuter. Il est vrai que nous avons un contexte de forte dynamique de nos associations et des créneaux déjà très utilisés. Cela mérite réflexion et échange pour étudier ce que pourraient être les modalités plus précises. En tous les cas, sachez que, actuellement, nos jeunes ne manquent pas d'accès aux différents équipements. Nous parlons des associations sportives mais, comme je l'ai évoqué lors des subventions aux associations, nous avons différents canaux, sur le temps scolaire, hors temps scolaire, les contrats bleus, les ateliers du soir. Nous avons déjà de multiples moyens de rendre accessible le sport au-delà de la licence.

Je suis disponible pour bien comprendre ce dont il s'agit de votre part.

Mon collègue Sylvain me mentionne que nous avons évidemment aussi des équipements publics en large accès. Nous avons installé depuis peu, dans le parc de Conflans, des appareils de musculation en plein air. Nous avons aussi, le long des voies ferrées, ex-NATIXIS BPCE, des terrains de sport accessibles ; au parc de Conflans également, un terrain de football, un terrain de basket. Nous avons quand même des terrains, sur des sports collectifs et sur un certain nombre de pratiques, qui sont accessibles.

M. GICQUEL. – Dans ce cadre, précisément pour le parc de Conflans, j'ai demandé aux équipes de réfléchir à une reconfiguration ; le terme n'est peut-être pas approprié : ce serait plutôt le réaménagement du terrain polyvalent, pour le plus grand, pour que la partie sol soit retraitée car elle abîme les genoux des jeunes Charentonnais. Ce sol est quand même très esquiné. J'ai donc demandé que la direction du Patrimoine réfléchisse à un aménagement plus souple et, au passage, à une amélioration des conditions de sport au grand public sur ce site.

S'agissant des équipements sportifs mis à disposition, pour l'essentiel, soit des activités scolaires, qui en occupent tout de même une frange

très significative, soit des associations, la question fondamentale est : quel créneau reste-t-il pour soulever cette interrogation, qui est tout à fait pertinente ? Comme l'a rappelé Fabien, l'amplitude horaire est réputée forte, grande, conséquente ; sauf à imaginer des ouvertures nocturnes, au-delà de 22 h 00 pour certains équipements, ce qui est quand même problématique de ce point de vue car cela signifierait des mises à disposition de personnel et des coûts engendrés par une ouverture d'un équipement de type gymnase... Cela mérite réflexion. En tout cas, je crois que l'arbitre, dans ce domaine, est tout simplement de se demander de quels créneaux disposerions-nous encore pour nous autoriser ce genre de choses. En attendant, concentrons-nous sur les équipements que je qualifierai d'ouverts au grand public, comme cela a été rappelé, pour les améliorer lorsqu'il est besoin de le faire. Au cours des trois ans à venir, il faut que l'on se fixe cet objectif, à la fois sur le terrain Necker, qui est mis à disposition au profit de la Ville mais n'est pas un terrain Ville, mais aussi sur le parc de Conflans, tout particulièrement après ce très bel aménagement qui a été porté dans le cadre de la démarche du budget participatif.

Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

M. GICQUEL. – S'agissant du point suivant, j'ai déjà indiqué qu'il avait été retiré.

20 ° – MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DU MARCHÉ AUX COMESTIBLES.

Mme GUIFFARD. – Monsieur le Maire, chers collègues.

La Ville de Charenton-le-Pont dispose d'un marché alimentaire qui joue un rôle essentiel dans la vie commerciale et sociale locale. Depuis décembre 2023, sa gestion est confiée à la société Loiseau Marchés, dans le cadre d'un contrat de concession.

Si cette gestion est externalisée, la Ville demeure pleinement responsable du suivi de ce contrat. Il est donc nécessaire de mettre en place un cadre de contrôle et de concertation adapté.

C'est pourquoi nous proposons de renouveler la Commission du marché alimentaire. Cette instance réunira la Ville, le concessionnaire et les représentants des commerçants, afin d'assurer un suivi régulier du fonctionnement du marché. Elle aura notamment pour mission d'examiner l'activité du concessionnaire, de formuler des recommandations et de relayer les observations des usagers. Elle sera également l'occasion de discuter des nouveaux arrivants ainsi que des projets d'animation du marché.

La délibération qui vous est présentée vise ainsi à préciser ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Je vous propose donc d'approuver la mise en place de cette commission.

Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci beaucoup. Avez-vous des remarques ? Aucune.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

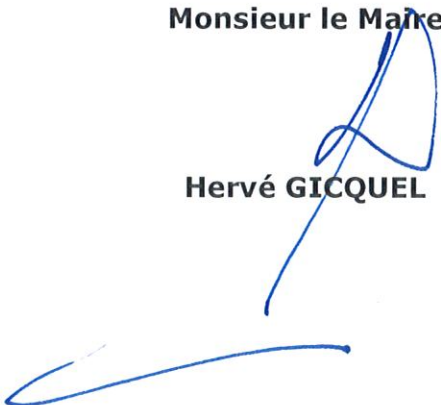
Voilà, je vous remercie. L'ordre du jour est épuisé.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 21 h 25.

Monsieur le Maire

Hervé GICQUEL



Le secrétaire de séance

Pascal TURANO

